

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquante-sixième séance – Mardi 19 mai 2015, à 20 h 30

Présidence de M. Olivier Baud, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, conseillère administrative, *MM. Ahmed Jama* et *Daniel Sormanni*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 7 mai 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 19 mai, mercredi 20 mai et jeudi 21 mai 2015, à 17 h et 20 h 30.

Communications du Conseil administratif et du bureau du Conseil municipal
Proposition et motions: restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3.a) Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2014 en vue de l'ouverture de 4 crédits pour un montant total brut de 132 715 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 132 215 000 francs et de l'inscription de servitudes, soit:

- un crédit brut de 127 152 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 126 652 000 francs, destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles-Galland 2, parcelles N^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits par le chantier;
- un crédit de 4312 000 francs destiné au développement d'équipements multimédia pour le public du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- un crédit de 600 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique, de télécommunication et de diffusion du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N° 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;

- un crédit de 651 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N^o 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève;
- l'inscription de servitudes d'empiètement en sous-sol grevant en charge la parcelle N^o 7232 de Genève, section Cité, propriété du domaine public communal, sise passage Jean-Jacques-Burlamachi, selon les plans de servitudes provisoires N^{os} 1, 2 et 3 établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 mars 2014 (PR-1073 A/B/C/D)¹.

3.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéfanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157 A)².

3.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102 A)³.

3.d) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 21 mai 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139 A)⁴.

¹ Rapport, 5774.

² Rapport, 6058.

³ Rapport, 6066.

⁴ Rapport, 6081.

*Suite du premier débat sur la proposition PR-1073
et de la discussion sur les motions M-1157, M-1102 et M-1139*

M. Eric Bertinat (UDC). Chers collègues, dans le débat qui nous réunit aujourd'hui, la grande affaire, pour moi, pour mon groupe, est la convention. L'aspect architectural reste malgré tout assez subjectif. Certes, on peut comprendre que certains veuillent maintenir la cour intérieure. Aujourd'hui, elle est vraiment laissée dans son plus simple appareil. Il y a un peu de gazon, un peu de terre, deux ou trois chaises... C'est plutôt pitoyable. A titre personnel, je trouve que le projet qu'on nous présente est franchement beau. Personnellement, ces mezzanines transparentes qui s'élèvent sur l'ensemble de la cour me séduisent. Mais tout cela repose sur un avis qui est tout à fait personnel. D'autres personnes, beaucoup plus férues d'architecture, nous ont expliqué la problématique sur le plan architectural.

Finalement, ce qui nous intéresse, c'est la convention. C'est la grande affaire du débat de ce soir. Et c'est tellement vrai que, à la lecture du rapport de majorité et des trois rapports de minorité, vous vous apercevez que c'est comme un fil rouge qui revient à chaque séance de commission. M. Kanaan, d'une manière ou d'une autre, cherche à l'esquiver ou va dans le sens de ceux qui s'interrogent sans vraiment aller au fond du problème que pose cette convention. A tel point que l'Union démocratique du centre s'est résolue, le 9 mars, à écrire une lettre de trois pages analysant cette convention article par article et posant le problème tel qu'il est sous l'angle juridique, que vous trouverez résumé à la page 35 du rapport de majorité PR-1073 A. Il n'est peut-être pas totalement inutile, en effet, de rappler quelques-uns des points que cette convention impliquerait, si d'aventure ce Conseil municipal choisissait ce soir ou demain de soutenir ce projet.

Si l'on suit cette convention, la première chose qui nous saute aux yeux, c'est que la collection de M. Gandur va occuper 400 m². On nous parle donc non seulement de la rénovation du Musée d'art et d'histoire (MAH) mais aussi de son agrandissement et du fait qu'une bonne partie de l'agrandissement, tel qu'il nous est présenté, sera dévolu à la collection de M. Gandur, cela pour nonante-neuf ans.

On remarque aussi que la fondation de M. Gandur «aura son mot à dire sur la politique générale du MAH en matière d'acquisition». (*Remarque de M. Kanaan.*) Ecoutez, c'est peut-être faux, Monsieur Kanaan, mais vous n'avez pas répondu à notre lettre... Moi, j'en reste à mes questions. C'est faux, c'est ce qu'on dit, mais c'est une autre lecture que l'on peut faire de la convention et, jusqu'à présent, elle n'a pas vraiment été démentie. Je poursuis: «Le stockage et le personnel de la collection Gandur sera à la charge de la Ville» pendant nonante-neuf ans. Voilà pourquoi les charges induites par la mise en fonction du musée augmenteront les charges de fonctionnement de 20%. Là aussi, jusqu'à présent – M^{me} Pérez l'a dit – je n'ai pas entendu dire que c'était faux. De même, si j'ai bien lu le rap-

port de majorité – je fais un petit aparté – le personnel sera, durant les travaux, payé à plein mais inoccupé, ou partiellement inoccupé – ce n'est pas très clair. «Les bureaux de haut standing devraient coûter 900 francs le mètre carré». On ne connaît pas la superficie qui sera offerte à M. Gandur, mais on voit bien que cela a un prix. Cette convention implique donc des charges.

Or, la loi sur l'administration des communes (LAC) est claire à ce sujet: quand on fait une donation et que celle-ci implique des charges de fonctionnement, c'est-à-dire que la somme va augmenter sur le plan budgétaire, elle doit passer devant le municipal. «Les recettes des ventes des catalogues seront aussi reversées à la Fondation Gandur pour l'art (FGA). On voit bien que l'engagement de M. Gandur n'est pas un cadeau ni un legs, mais que la contrepartie à la charge de la Ville sera faramineuse.» On parle de 20%. J'aurais bien aimé connaître le montant exact des charges de fonctionnement que va provoquer le simple fait d'accepter cette convention, puisque, finalement, nous allons l'accepter ce soir.

Je ne sais pas comment l'amendement que nous propose M. Kanaan sera mis à profit une fois que nous aurons accepté ce projet, une fois que nous aurons dit oui et qu'on commencera les travaux. En plus, c'est un amendement qui laisse un peu songeur, enfin, à moitié songeur... Si on lit le rapport M-1102 A – il fait suite à une motion que j'avais déposée, qui demandait de revoir le projet depuis le début et de le soumettre à un concours international – M. Kanaan nous avait dit, je le cite: «Certaines clauses de la convention mériteraient donc d'être modifiées (...)» C'était le 1^{er} septembre 2014. Je ne vous apprendrai rien, on est fin mai 2015. Jusqu'ici, rien n'a été fait. Preuve en est ce fameux amendement déposé par M. Kanaan – ce n'est quand même pas rien: il s'agira de «préciser le périmètre de référence et de permanence des œuvres», de «redéfinir les types de locaux mis à la disposition» de la fondation, de préciser les «conditions de prolongation», de revoir «la mention du partenariat et les références à la FGA dans la partie publique physique et virtuelle du MAH». Enfin, il s'agira de «prévoir une clause de résiliation de la convention pour les deux parties». Que reste-t-il de la convention?

C'est bel et bien la preuve que cette convention était mal ficelée, du moins qu'elle ne plaît pas forcément au Conseil administratif, respectivement à M. Kanaan. Or, M. Kanaan vient nous dire: «Vous êtes gentils, votez le projet! Une fois que vous aurez dit oui, nous discuterons cette fameuse convention», une nouvelle discussion que nous réclamons depuis maintenant deux ans... Nous avons donc un peu l'impression que c'était de l'arnaque – je vous le dis franchement – et qu'on nous prend pour des pigeons. Comment acceptera-t-on de discuter cette convention, alors que nous aurons admis l'ensemble des travaux du MAH? C'est la raison pour laquelle, au mieux, nous soutiendrons le renvoi en commission.

Cela étant, notre assemblée devrait fondamentalement renvoyer le projet au Conseil administratif pour qu'il revienne nous proposer une convention en ordre sur laquelle nous puissions vraiment voter. Car, en effet, sur quelle convention voterez-vous ce soir? Le projet avec la convention qui existe aujourd'hui? Ou en imaginant, au conditionnel, qu'il y aurait discussion à la suite de laquelle la convention sera en tout ou partie modifiée? Cela ne va pas du tout, Mesdames et Messieurs. Vous travaillez à l'aveuglette – je suis désolé de vous le dire –, que ce soit ceux qui tiennent au MAH ou ceux qui y sont opposés pour différentes raisons. Aujourd'hui, nous sommes vraiment face à une obligation de bon sens. On ne peut pas accepter ce projet sans avoir sous les yeux la convention telle qu'elle ressortira des discussions que veut engager M. Kanaan.

M. Sami Kanaan, maire. On peut ne pas aimer les partenaires privés. On peut, comme l'a fait M. Bertinat dans les médias, parler, je cite, d'un «maudit musée». Je trouve ça triste et pathétique. Mais on ne peut pas raconter des choses objectivement fausses. Concernant la LAC – et je n'ai pas répondu avant à M. Pagan – l'Union démocratique du centre s'entête à dire qu'elle n'a pas été respectée. On vous a répondu sur ce point, et nous maintenons notre position, qui est tout à fait validée, qui a d'ailleurs été validée à l'époque par la Cour des comptes et la Surveillance des communes, Messieurs, ne vous en déplaît. On peut ne pas aimer la LAC, on peut ne pas aimer la Cour des comptes, on peut ne pas aimer la Surveillance des communes, on peut ne pas aimer M. Gandur. Mais on ne peut pas arranger les réalités.

Monsieur Pagan, vous citez l'article 30, alinéa 1, de la LAC, qui dit que le Conseil municipal doit être impliqué – je ne vous lis pas l'article en entier. Mais cet alinéa fait explicitement référence à l'article 48, lettre i – ça, je vous le lis –, qui stipule que le Conseil administratif est chargé «d'accepter les donations ou legs faits avec ou sans destination, s'ils ne contiennent ni charge ni condition ou ne consistent qu'en biens meubles»! Ne consistent qu'en biens meubles! Comme bien d'autres dépôts au MAH, ce sont des biens meubles. D'ailleurs, 80% des collections du MAH sont des donations ou des legs que le Conseil municipal n'a pas spécialement traités à l'époque, sauf exceptions rarissimes dues à des circonstances historiques.

Mesdames et Messieurs de l'Union démocratique du centre, nous passons notre temps au Conseil administratif à examiner des donations, des legs ou des dépôts. Nous y passons notre temps. La plupart sont modestes. Il nous arrive d'en refuser parce qu'ils ne sont pas pertinents, au vu de la politique d'acquisition dictée par l'intérêt public du MAH ou d'autres musées. Le Musée d'ethnographie de Genève (MEG), par exemple, fait ces temps souvent l'objet de donations. Mais c'est le cas de tous nos musées. Et heureusement: 80% des collections du MAH

sont des donations, des legs ou des dépôts, et cela participe de l'ensemble de nos collections. C'est géré de manière évidemment globale. Ce sera hébergé par le dépôt que l'on construit au Carré-Vert – et je vous en remercie. Après, certes, vous pouvez exprimer votre désaccord politique.

Sur le plan juridique, il est vrai que la Cour des comptes a dit qu'il faudrait peut-être réviser la loi. Elle n'a pas été révisée jusqu'ici. Elle a dit que le jour où le modèle comptable MCH 2 sortirait, il faudra peut-être en reparler. Le nouveau modèle comptable n'est pas encore en vigueur. Toujours est-il qu'ils n'ont jamais éclairci ces points-là. On peut parler du reste encore longtemps, mais la décision est conforme à la LAC.

Concernant la convention, on lit ce qu'on a envie de lire, Monsieur Bertinat, évidemment. Je vous donne cet exemple de la lecture que vous ne faites pas. «La direction de la FGA et la direction du MAH se rencontreront trimestriellement afin de permettre au MAH de tenir la FGA (...) informée» – informée! Il ne s'agit pas d'un pouvoir de codécision ni même de consultation. Informée! – «de la politique générale du MAH en matière d'acquisition, de planification d'expositions, de médiation et de tout autre sujet ayant une incidence sur le partenariat entre la Ville de Genève et la FGA sur lequel elles se concerteront.» La FGA sera donc informée de ce qui aura une incidence sur ses collections. C'est la moindre des choses, et nous le faisons, Monsieur Bertinat – c'est peut-être un scoop, je l'ai dit en commission –, avec tous nos partenaires. (*Remarque.*) C'est la fin de la phrase. C'est l'article 1.3 en entier. Ni plus ni moins. (*Remarque.*) Oui, mais c'est sur les collections de la FGA. Tous les prêteurs font ça. Il y a d'autres phrases plus difficiles – je vous le concède – mais pas celle-ci.

Je reviens sur le partenariat avec la FGA. Cette convention a été signée en 2010 dans l'enthousiasme. Peut-être que mon prédécesseur était content d'avoir enfin un accord avec un partenaire privé. C'était assez rare à l'époque. Admettons. Ce partenariat a été conclu dans un esprit positif et, depuis, il fonctionne très bien – j'aimerais insister sur ce point. On a eu de belles expositions – je vous l'ai dit. Il y a d'autres choses – je ne vous ai pas fait toute la liste. Ça fonctionne très bien. Il y a une très bonne entente entre les équipes respectives. Nous sommes heureux d'avoir ces collections.

Vous présentez les choses comme si on construisait une extension et des dépôts pour rendre service à M. Gandur. C'est faux! Tout d'abord, de nouveau, les chiffres sont faux, Monsieur Bertinat. En admettant qu'on mette 400 m² à la disposition de M. Gandur, c'est plus de 6000 m² d'extension que l'on vous propose dans ce projet. C'est 15 fois les surfaces promises à M. Gandur! Il faut donc arrêter de raconter que l'on construit l'extension pour M. Gandur! C'est ridicule. On parle de 400 m² sur plus de 6000 m²! C'est un fait objectif, ce sont des chiffres. Ce ne sont pas des prétentions abstraites.

Je reviens sur la convention, je l'ai dit et redit – et c'est là, effectivement, où j'ai peut-être été naïf. Les phrases que je souhaitais modifier portaient d'abord sur des éléments obsolètes, par exemple les fameux chiffres du préambule. On parlait d'un projet de 80 millions, il apportait jusqu'à 40 millions. C'est vrai que j'ai été un peu surpris de son refus de changer ces chiffres parce que ce sont des éléments objectifs qui ont changé. Je souhaitais également modifier des phrases portant sur certains espaces qui ont aussi changé. En termes de bureaux ou d'espaces pour les expositions, il y a des éléments qui ont objectivement changé.

Rien qu'une mise à jour pratique de la convention aurait été souhaitable. Il m'a dit une fois – je l'ai dit en commission, c'était peut-être après le vote du Conseil municipal, le jour où la Ville a confirmé son engagement, puisque c'était pour lui des affaires de mise en œuvre, admettons... – qu'il aurait aimé venir avec moi en ayant réglé ces problèmes avant. Et il y a encore deux ou trois autres phrases que j'aurais aimé changer.

Comme je l'ai dit, le partenariat fonctionne très bien, et le Conseil administratif est très conscient de sa responsabilité à long terme, puisque c'est un partenariat majeur qui dure cent ans, bien au-delà des personnes qui, aujourd'hui, le concrétisent: M. Gandur, M. Kanaan, M. Pagani ou les équipes de M. Gandur, les équipes du MAH. Mais je me dois, en tant que magistrat, nous nous devons d'anticiper les éventuelles divergences qui pourraient survenir un jour autour de certaines clauses formulées de manière un peu vague. C'est pourquoi j'aurais souhaité corriger ces clauses avant le vote populaire, c'est vrai.

Voilà, il est mécène, il est un grand collectionneur passionné. Pour l'instant, il n'a pas souhaité donner suite. Il se trouve qu'une de mes particularités – c'est peut-être une qualité, c'est peut-être un défaut – est d'être tenace de nature. Je veux qu'on corrige ces phrases avant la votation populaire – je pars de l'idée qu'il y en aura une –, en tout cas avant le début du chantier, car c'est dans l'intérêt de la poursuite de ce partenariat, qui s'est révélé tout à fait positif.

L'amendement va dans ce sens – je conclurai par là. Le Conseil administratif a une position. Il n'a pas forcément besoin du Conseil municipal pour l'appuyer. Cet amendement vous permettait de dire, effectivement, que vous voulez ce projet mais qu'il serait souhaitable de corriger ces quelques clauses qui sont soit caduques, obsolètes d'un point de vue factuel, soit éventuellement porteuses de problèmes à long terme, bien au-delà des personnes qui, aujourd'hui, sont en place.

On parle beaucoup de la FGA, qui est un mécène important. Evidemment, c'est essentiel, mais j'aimerais encore rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'il n'y a pas que M. Gandur qui soutient le MAH. Il contribue en gros à la moitié de l'apport privé, soit un quart de la somme globale. De nombreux autres donateurs et mécènes, petits et grands, individuels et collectifs contribuent à ce projet mais font moins parler d'eux ces temps... J'aimerais également leur rendre hommage

pour leur patience et j'espère que l'on pourra voter ce soir, car eux aussi, comme de très nombreux Genevoises et Genevois, aimeraient bien qu'un projet se réalise.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Ma mère disait toujours que les promesses rendent les fous joyeux. Je crois en effet que c'est vrai. J'ai bien aimé entendre le magistrat reprocher à M. Bertinat de lire ce qu'il entend. Mais je lui rappelle l'article 6 de la convention, portant sur les surfaçages manquants de mise à disposition des locaux, et l'article 10, qui permet inconditionnellement à M. Gandur de se retirer sans libérer la Ville et le musée de ses obligations d'exécution. En effet, on peut lire le texte comme on l'entend, et je crois malheureusement qu'on a peut-être préféré, à l'époque, croire que le Père Noël descendait tous les 24 décembre par la cheminée plutôt que de se dire qu'un cadeau pouvait quelquefois être empoisonné.

Mais il y a autre chose qui m'étonne un peu dans ce dossier. On parle toujours du projet Jean Nouvel. Il diminue comme une peau de chagrin. Au départ, nous avions 80 millions de francs, la moitié à peu près pour la rénovation et le reste pour l'agrandissement. Le projet Nouvel se résume de plus en plus à une petite modification, puisque tout est contesté, remodifié, puisqu'on enlève à chaque fois des parties. On se demande réellement ce qu'il en reste. Et c'est assez étonnant car moins nous effectuons de travaux, moins le projet Nouvel sera exécuté et plus cher il coûtera. Il semble admis que la rénovation en elle-même coûte 80 millions de francs, alors que le projet coûtait au départ 80 millions de francs, agrandissement compris.

En fin de compte, la seule chose qui soit réellement agrandie dans cette histoire, c'est le montant. Honnêtement, j'aimerais bien que nous fassions réellement preuve de rigueur sur le plan comptable, quant à la gestion des deniers du contribuable. Avec des chiffres, des exemples et des comparaisons avec d'autres dossiers – et des chiffres d'entrepreneurs! Que l'on nous justifie réellement que moins on construit, plus ça coûte, car dans le mot *contribuable* il n'y a pas que les trois premières lettres... (*Rires.*) J'aimerais qu'une fois il en soit tenu compte.

Pour revenir à la convention Gandur, on va acheter un chat dans un sac. M. Gandur est un homme d'affaires. C'est un homme d'affaires, ce n'est pas Mère Teresa!

Une voix. Et alors?

M^{me} Mireille Luiset. On lui donne la Ville et le musée complètement menottés et on croit qu'après le vote, une fois bien livrés, le couteau sous la gorge, il viendra nous faire le cadeau de modifier sa convention! Honnêtement, à sa place, je ne

le ferais pas, car une stupidité pareille ne se pardonne pas! Quand on jongle avec des millions, ça ne se pardonne pas. Lorsqu'on prétend avoir un service juridique qui a étudié cette convention – et qui a dû l'étudier en diagonale ou peut-être au dos de la feuille –, ça ne se pardonne pas. Moi, à la place de M. Gandur, je ne pardonnerais pas une négligence ou une incompétence pareille.

Honnêtement, est-ce réellement ce que nous voulons? Le musée n'est pas entretenu. Il n'est pas rénové. Rien n'est fait. En attendant, on fait un *sitting*, on parle de projets, de ceci et de cela. On s'obstine sur Jean Nouvel. Il est d'ailleurs fortement réputé pour faire exploser à peu près tous ses budgets. Et on l'engage en plus pour la liaison ferroviaire Cornavin–Eaux-Vives–Annemasse (CEVA). On sait déjà ainsi qu'il y aura un dépassement de budget, même pour le CEVA... Et c'est le cas! Ce n'est pas de la calomnie. C'est prouvé! En fin de compte, on est en train de s'enfermer dans ce dossier. Rien n'est fait pour le musée.

Et où sont les «Amis du musée»? Que Dieu me préserve de mes amis! Mes ennemis, je m'en charge! Celui qui a dit ça était vraiment un sage. Honnêtement, les «Amis du musée», c'est joli, mais où sont-ils? Ce musée doit quand même être entretenu. (*Exclamations.*) Oui, mais j'aimerais bien qu'ils m'expliquent concrètement ce qu'est l'amitié dans ce sens-là! Et que Dieu m'en préserve...

Ce musée a besoin d'être entretenu. On attend quoi? Qu'il s'effondre de lui-même? Cela réglerait le problème. En attendant, on ne fait rien; on parle d'un projet qui n'existe plus. Le projet de Jean Nouvel n'existe plus concrètement mais, pendant ce temps, on débat, on débat... On a oublié le fond du problème. C'est seulement maintenant qu'on parle de cette convention, qui est «à bout touchant». Alors que le projet Jean Nouvel n'existe plus, on en vient à la convention. Mais on peut en parler encore pendant trente ans! Et en attendant, elle est où, la rénovation du musée? On va continuer à tourner en rond.

Va-t-on voter un montant colossal pour continuer à surendetter nos héritiers, alors qu'on ne sait absolument pas ce que M. Gandur décidera, s'il acceptera après coup de nous faire un immense cadeau? Je ne vois vraiment pas pourquoi il voudrait bien renégocier cette convention, alors qu'il est plutôt, me semble-t-il, les deux pieds sur les freins. On n'a aucune preuve de sa bonne volonté. Honnêtement, je veux bien croire! Oui, je crois en Dieu. Mais au Père Noël pas vraiment, excusez-moi.

Je ne mets pas en cause le sens moral de M. Gandur. Mais il n'y a pas que lui qui soit engagé. Cette convention va durer cent ans. Je ne crois pas que M. Gandur battra Jeanne Calment... Donc, à un moment ou à un autre, d'autres personnes l'appliqueront, et elle ne sera pas modifiée, ne rêvons pas... Si nous votons maintenant ce budget, nous sommes roulés dans la farine, nous sommes pieds et poings liés et nous ne pourrions plus rien faire. C'est simplement ridicule.

Il n'y a qu'une urgence: lancer des travaux de rénovation. Mais pas pour 80 millions de francs! Je maintiens fermement ma demande, j'aimerais avoir des chiffres précis justifiant que les montants ont doublé depuis le départ, dans la mesure où moins on agit, plus ça coûte. Pour moi, c'est une logique qui n'existe pas. Ou alors, c'est une preuve d'incompétence et de mauvaise gestion.

M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, en tant que socialiste, commissaire aux travaux et aux constructions, et ayant également présidé une partie des travaux sur ce sujet, j'aimerais tout de même revenir à ce qui nous est proposé ce soir, à savoir la rénovation et l'agrandissement du MAH.

Le Parti socialiste appuie résolument ce projet d'agrandissement et de rénovation. Pourquoi? D'abord, il y a un projet culturel important sur lequel mes collègues reviendront. Quand on a l'opportunité d'ouvrir un musée et de l'agrandir – j'aimerais insister là-dessus, comme socialiste –, on fait œuvre de culture mais aussi de démocratisation. Effectivement, nous devons offrir la possibilité aux habitantes et aux habitants de cette ville de fréquenter les musées.

J'aimerais signaler que, durant la semaine d'octobre de l'année dernière, plus de 5000 personnes, parents et enfants se sont rendus aux activités culturelles proposées par le MAH. Aujourd'hui, il est d'abord de notre responsabilité de rénover l'existant, car tout le monde s'accorde à dire que le musée est dans un état catastrophique. Mais l'agrandir permet également – on l'a dit tout à l'heure – d'offrir à ce musée plus de 50% de surfaces supplémentaires. C'est donner l'opportunité aux habitantes et aux habitants de cette ville mais aussi aux personnes qui viennent la visiter de voir des collections magnifiques que l'on va généralement visiter dans d'autres villes. On a souvent cité la collection Vallotton ou la collection Hodler, et on est exactement dans ce cas, puisque je pense que nous nous sommes tous déplacés une fois ailleurs pour aller les voir. Aujourd'hui, on a l'opportunité de les montrer.

L'extension du musée donne aussi l'occasion de montrer des collections dans le domaine de l'horlogerie, qui est tout de même l'un des grands fleurons de notre ville et qui fait la fierté de cette cité. Alors, quand on a des opportunités culturelles, on ne les rate pas.

Le Parti socialiste s'engage aussi résolument sur ce projet parce que c'est un projet d'architecture. Je crois que M. Wisard a souligné dans son rapport de minorité qu'il était contre cet agrandissement. Moi, j'aimerais tout de même souligner que la Commission des monuments, de la nature et des sites et les commissions concernées ont eu leur mot à dire. Leurs observations ont été intégrées dans le projet définitif. C'est la raison pour laquelle une autorisation de transformer est aujourd'hui en force.

Alors, cette ville peut-elle se payer le luxe de dire non à des projets d'architecture? Je regrette, certes il y a des gens qui s'occupent du patrimoine, mais il y a aussi des architectes, des archéologues, des personnes profondément engagées sur le projet culturel, qui ont tout à fait leur légitimité. Ce sont les membres de ce fameux cercle de soutien MAH+. Vous pouvez le lire dans le rapport, ce sont aussi des professionnels qui portent une attention au territoire, à la rénovation. Aujourd'hui, le défi de nos villes est de montrer que l'ancien peut coexister avec le contemporain. Pourquoi serait-on l'une des rares villes en Europe à trouver que tout est sacro-saint et qu'on ne peut réaliser une opération contemporaine sur un musée?

Effectivement, le projet Jean Nouvel n'est plus tout à fait le même. Mais pourquoi? Parce qu'on a négocié avec les opposants pour prétendument réduire l'impact de ce projet sur la cité et la Vieille-Ville. Et les mêmes personnes nous disent aujourd'hui qu'elles s'opposent à ce projet par voie référendaire. Eh bien, allons au vote populaire! Mais soutenons les projets! Montrons qu'on est capable de les défendre et que l'on fait aussi acte de culture quand on transforme un bâtiment et qu'on soutient l'architecture contemporaine.

Concernant le partenariat public-privé, j'ai envie de dire qu'il y a des tas de fois où cela nous arrange! Que serait le Grand Théâtre si on n'avait pas de mécènes? Que serait l'Orchestre de la Suisse romande (OSR) si on n'avait pas de mécènes? Le partenariat, dans le cas présent, permet de montrer des collections. Alors on focalise sur M. Gandur. Mais il n'y a pas que ses collections qui seront exposées dans le musée. Et quel luxe y a-t-il pour une ville de s'asseoir sur des objets qui sont exposés? On peut faire comme cette ville du Tessin, qui a fait si bien les choses avec la collection Thiessen qu'elle s'est retrouvée dans un autre pays... On peut faire preuve d'une telle bêtise et de cette arrogance, mais on peut aussi se dire qu'on a le mérite de montrer des collections.

Et puis, il n'y a pas seulement la collection Gandur dans ce partenariat – M^{me} Brunschwig Graf, présidente de la Fondation pour l'agrandissement du MAH, l'a bien souligné. Les mécènes s'engagent pour un projet d'agrandissement donné et uniquement pour ce projet d'agrandissement là. Serait-on assez bêtes de se retrouver avec un projet pour la seule rénovation qui nous coûte plus cher que si on acceptait cet argent non seulement pour garder l'existant mais aussi pour agrandir? On a vraiment des problèmes de villes de nantis pour se demander si on accepte ou pas cet argent!

Le Parti socialiste dit résolument que l'on doit l'accepter aussi pour faire œuvre de culture, que ce soit dans la politique culturelle ou dans la politique architecturale. Et si les mêmes prônent un référendum, eh bien, on verra des alliances contre nature. Et, malheureusement, ce ne sera certainement pas des discours culturels que l'on entendra sur le fond, mais bien la réunification des

«non». C'est ce qui fait, trop souvent, qu'il n'est plus possible dans ce canton de faire avancer les projets. Le Parti socialiste s'engage résolument, et vous invite à soutenir cette demande de crédit. (*Applaudissements.*)

M. Christophe Dunner (Ve). C'est vrai que c'est agréable de soutenir un projet culturel. C'est vrai que c'est agréable de soutenir un musée et de dire que l'on s'engage pour la culture. Mais il faut savoir pour quoi on s'engage. Nous, les Verts, autant nous trouvions l'idée de refaire le musée séduisante, autant nous étions inquiets par rapport aux conditions de réalisation de cette rénovation et de cet agrandissement, et aux coûts que ces derniers engendreraient. Après un examen très attentif du projet, les Verts vous invitent à le refuser, et ce pour plusieurs raisons principales.

La première raison tient à la gouvernance de projet. On arrive dans une situation où, après dix-sept ans de travaux, un seul choix est possible. Or, d'après mon expérience professionnelle, quand un seul choix est possible pour un gros projet et qu'on vous dit que c'est ça ou rien, cela veut dire que c'est un mauvais projet. (*Remarques.*) Vous pouvez pester! Après vingt ans d'expérience dans les entreprises, en ayant eu des responsabilités à un haut niveau, je peux vous dire que c'est un mauvais projet quand on vous dit, pour un seul projet avec un gros montant, que ça passe ou ça casse.

Ensuite, des feux orange se sont allumés pendant la genèse de ce projet, qui arrive à maturité, puisqu'on en est bientôt à ses dix-huit ans. Un des feux orange majeurs s'est allumé lorsqu'on a alloué des crédits pour étudier d'autres options. Ce qui est extrêmement dérangeant, en termes de gouvernance, est de voir que ces autres options n'ont pas été étudiées et que l'argent qui a été alloué à cette fin a été réinvesti dans le projet pour combler quelques trous de financement.

D'autre part, tout le monde s'accorde sur le fait que ce musée a besoin d'une rénovation. Mais jamais, depuis que ce projet existe, la seule rénovation n'a été étudiée. On n'a pas de projet. On n'a pas de choix. C'est extrêmement dérangeant.

En outre, vous n'êtes pas sans savoir que les Verts sont extrêmement attachés à un processus participatif qui s'appelle la concertation. Or, la concertation est manifestement absente de ce projet. La preuve, au bout de dix-sept ans, on a un référendum, un recours juridique et encore des débats passionnés dans cette enceinte. Si on veut faire un projet à 140 millions de francs, il faut réussir à fédérer l'enthousiasme et à faire en sorte que tout le monde se dise: «Je veux y aller.» Ce n'est pas possible de dépenser 140 millions de francs, alors que la moitié des gens ne le veulent pas. Il faut réussir à créer de l'enthousiasme, et cet enthousiasme manque autour de ce projet.

S'agissant de la renégociation de la convention – on l'a vu ce soir durant le repas – il y a manifestement deux sons de cloche entre ceux qu'on a entendus dans cette enceinte et M. Gandur qui, interrogé par la *Tribune de Genève*, dit que pendant quatre ans personne n'a pris contact avec lui. Je ne sais pas ce qui est vrai, je ne sais pas ce qui est faux. Mais moi, ce qui me dérange, c'est qu'il y a deux sons de cloche. C'est ce qui m'inquiète beaucoup en termes de gouvernance de projet. Et le fait qu'on soit passé d'un projet de 80 millions de francs à un projet à 140 millions prouve que la gouvernance de projet pose manifestement un souci.

La deuxième raison pour laquelle les Verts vous invitent à refuser ce projet a trait à des motifs culturels. Avec 140 millions de francs sur la table, qu'a-t-on de plus en matière culturelle? C'est extrêmement difficile à comprendre. On a des mètres carrés supplémentaires, mais pour y faire quoi, pour y mettre quoi? On ne sait pas vraiment. (*Remarque.*) Preuve en est le fait que nous n'avons toujours pas entre les mains le rapport de l'audit qui avait été demandé dans la motion M-1079 invitant le Conseil administratif à dire quelle sera la politique muséale.

Qu'il soit oral, écrit, sous forme Powerpoint ou dansé, quelle que soit la forme d'expression choisie, le rapport sur la politique muséale n'existe pas. Il n'y a pas de projet scientifique et culturel au MAH, comme il en existe dans les autres musées. Il est en gestation, il est en démarrage. Cela veut dire, en fait, que le cahier des charges va changer entre aujourd'hui et demain. Cela veut donc dire qu'après-demain, lorsque le musée sera en pleine construction, on dira qu'on veut y faire autre chose, qu'on va faire différemment. Et les coûts exploseront parce que le cahier des charges aura changé en cours de route.

Ensuite, on nous dit qu'il y a énormément d'objets à la cave et qu'on ne peut pas les exposer. C'est fantastique d'avoir des objets supplémentaires à exposer! Mais qu'y a-t-il dans cette cave qui vaille tant la peine d'être exposé? (*Exclamations.*) En dix-huit ans, quelles sont les expositions temporaires qui ont été montées? Quelles expositions ont été montées au Musée Rath? Quels prêts ont été accordés à d'autres musées? Nous n'avons rien eu. Nous sommes obligés de croire sur parole que nous avons un Louvre caché dans nos sous-sols! (*Exclamations.*)

Le président. S'il vous plaît, Monsieur Dunner, évitez peut-être de poser des questions, parce qu'on a tendance à vous répondre... Du coup, on n'entend rien du tout.

M. Christophe Dunner. Je suis désolé, chacun est maître de ses émotions! Si les gens n'arrivent pas à se contenir, il faut peut-être choisir une autre carrière que la politique!

Proposition et motions: restauration et agrandissement du Musée d'art et d'histoire

Alors on va créer des mètres carrés supplémentaires d'exposition, dont une partie non négligeable sera faite de surfaces de circulation pour le public, tandis que l'autre sera dévolue à M. Gandur. Cela veut dire, puisque 6000 m² seront dévolus à Gandur et à la circulation du public, que le Louvre enterré que nous avons dans nos caves, avec ses magnifiques objets, n'aura aucun espace d'exposition supplémentaire. (*Brouhaha.*)

Je ne suis pas un expert en art... (*Rires.*)

Le président. Monsieur Dunner, vous arrivez au bout de votre temps...

M. Christophe Dunner. Je suis ravi de partager avec 79 experts... Je n'ai pas la prétention d'être un expert en art, mais il y en a dont c'est le métier. Or, ils ont donné des interviews à des journaux réputés pour leur sérieux, *Le Temps*, *Bilan*, *L'Hebdo* et ainsi de suite. Il se trouve que l'intérêt de ces collections, celles qui sont au sous-sol ou la collection Gandur elle-même, est questionné. A nouveau, on est dans la même situation qu'au départ. Moi, je trouve très dérangeant de devoir m'engager sur quelque chose qui ne fait pas l'unanimité. (*Le micro de M. Dunner est coupé.*)

Le président. Merci, Monsieur Dunner. Je passe la parole à M. Pierre Gauthier. (*Remarque de M. Dunner.*) Votre temps est écoulé, Monsieur Dunner... Je vous ai invité à ne pas vous arrêter tout le temps!

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, il me semble important d'aborder la dimension la plus mal traitée jusqu'à présent dans ce dossier, la dimension patrimoniale. A voir l'émoi justifié entraîné par le risque de destruction de la cité historique de Palmyre, je me dis qu'il existe encore, heureusement, des personnes qui comprennent que l'on ne peut pas construire l'avenir sans respecter ni apprendre à respecter notre passé. (*Brouhaha.*) On s'apprête aujourd'hui à défigurer l'un de nos chefs-d'œuvre architecturaux, le bâtiment du MAH, qui est dû à l'architecte célébrisissime Marc Camoletti. (*Exclamations.*) Devant ce projet, je me dis que la mentalité des iconoclastes n'est pas près de disparaître, et je le regrette amèrement.

Dès sa construction, achevée en 1910, on a craint que le musée ne soit à l'étroit dans ses murs. C'est donc dans l'optique de sa future extension que Camoletti avait construit son chef-d'œuvre, en alignant ses niveaux avec ceux des bâtiments des Casemates et des Beaux-Arts, situés au-delà du passage Jean-Jacques-

Burlamachi. C'est en prévision de l'extension future du musée vers ces deux bâtiments que la Ville de Genève et l'Etat avaient passé une convention en 1931, qui fut révisée en 1946. Elle prévoyait que, en cas de nécessité d'extension, la Ville puisse racheter à l'Etat le bâtiment des Beaux-Arts, actuellement occupé par une annexe de la Haute école d'art et de design (HEAD). Pour 1 million de francs, pas pour 133 millions comme aujourd'hui... Cette convention a soigneusement été cachée et occultée par nos autorités successives, qui se sont accrochées au bien mal nommé projet Nouvel, comme une moule s'accroche à son bouchot.

Pourtant, en 1973, quand il en a été question au Conseil municipal, Claude Ketterer, un magistrat socialiste, je crois, a dit: «L'extension du Musée d'art et d'histoire vers le quadrilatère formé par l'Ecole des beaux-arts, les immeubles de la promenade du Pin et l'annexe du Collège (...) semble la solution logique la plus simple (...). Il est certain que cette dernière solution serait la moins onéreuse, car elle permettrait la réutilisation de bâtiments existants (...). La cour entre les deux écoles, excavée sur trois étages, permettrait (...) la création d'un abri pour la protection des biens culturels (...).»

La question du musée n'est donc ni nouvelle ni Nouvel... Elle est récurrente depuis plus d'un siècle. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est que nos autorités aient décidé de renier le passé, de renier Marc Camoletti pour obtenir une signature prestigieuse, comme des groupies veulent à tout prix celle de leur idole, Justin Bieber ou je ne sais qui d'autre. (*Exclamations.*)

La genèse du projet Nouvel est édifiante. Elle démontre l'incurie généralisée qui a entraîné l'absurdité à laquelle nous sommes réduits aujourd'hui. Furieux que le concours d'architecture pour l'Ilot 13, aux Grottes, ait été attribué à un projet local – projet qui sera d'ailleurs réalisé par notre collègue Morten Gisselbaek –, le directeur du département des constructions de l'époque, M. Michel Ruffieux, s'était exclamé: «A Genève, on n'est même pas capables d'avoir Jean Nouvel. On doit avoir Jean Nouvel pour donner une leçon aux Genevois!» Voilà donc qu'une rogne passagère est à l'origine de la plus incroyable gabegie que Genève ait connue depuis vingt ans. Vingt ans passés, vingt ans perdus, vingt ans gâchés, vingt ans sacrifiés, et le musée n'est toujours pas restauré. Toujours pas.

Nous aurions pu largement, en vingt ans, restaurer le musée dans ses murs, éventuellement excaver la butte de l'Observatoire, où un gisement de plus de 10 000 m² est disponible. Au lieu de cela, il n'y a eu que du bourrage de crâne pour nous faire croire que le bourrage de la cour était la seule solution! On croirait entendre du Margaret Thatcher: «*There is no alternative.*» Bien sûr qu'il y a d'autres alternatives! C'est lamentable!

C'est donc dans le secret, sans aucun respect des usages professionnels, qu'est né, en catimini, le projet qui nous est soumis, qui est aujourd'hui légèrement amputé et rafistolé. Un appel d'offres est lancé. Cinq bureaux sont sélection-

nés. Le projet choisi, celui du bureau Jucker, associé au bureau parisien de Jean Nouvel, est choisi par un comité composé de trois fonctionnaires: M. Ruffieux donc, M. Bossy, chef du service d'architecture de la Ville, et M. Borella, adjoint technique.

Le programme était pourtant clair, il tenait en trois points principaux. Le premier consistait à remettre en valeur, à l'intérieur comme à l'extérieur, le bel exemple d'architecture Beaux-Arts que le bâtiment constitue. A l'intérieur même de ses murs! Ça, c'est le programme! Le deuxième point consistait à réaliser l'extension maximale des espaces d'exposition. Il s'agissait enfin, troisième point, d'étudier les possibilités de couvrir la cour du musée. A l'évidence, le projet retenu n'a pas respecté le programme. Mais avec une esquisse signée Jean Nouvel, on allait enfin pouvoir «donner une leçon aux Genevois»... Une leçon à 80 millions de francs, qui se chiffre aujourd'hui à 133 millions, et pour laquelle on a déjà réalisé pour environ 7 millions de frais d'études. Ça fait un peu cher la leçon quand même...

Connaissant la géniale extravagance de Jean Nouvel, on peut imaginer que la facture actuelle de 130 millions subira une hausse. C'est habituel pour ce type de projet. La Philharmonie de Paris était devisée à 130 millions d'euros. Elle en coûtera environ le triple... Et malgré l'immense confiance que nous avons tous en M. Pagani, personnellement je doute fort qu'il puisse, même avec ses petits bras musclés et ses sourcils froncés, maintenir la facture «dans les clous», comme il s'en est déjà vanté.

Cela m'amène à poser quelques questions. Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas, à l'époque, été informé de l'appel d'offres? Pourquoi le projet retenu n'a-t-il pas respecté les trois points principaux du programme? Pourquoi, malgré la valeur patrimoniale et architecturale du périmètre «Musée – Casemates – Beaux-Arts», n'a-t-on pas lancé un véritable concours d'architecture comme c'est l'usage? Pourquoi, au mépris des usages en vigueur, n'a-t-on pas fait procéder, préalablement à l'appel d'offres, à une étude historique, ni même consulté la conseillère en conservation du patrimoine de la Ville de Genève, M^{me} Martine Koelliker, alors que cette dernière avait fait des études poussées pour toutes les autres opérations de ce type?

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Gauthier...

M. Pierre Gauthier. Pourquoi aucuns travaux de restauration du bâtiment n'ont-ils été entrepris?

Le président. M'avez-vous entendu?

M. Pierre Gauthier. Je termine, Monsieur le président. Pourquoi aucuns travaux de restauration du bâtiment n'ont-ils été entrepris, alors que c'est la seule et unique urgence et que là est le plan A, qui est indispensable avant toute autre action? Les dés – c'est ma question finale – étaient-ils pipés dès le début de la saga «pour donner une leçon aux Genevois»?

M. Grégoire Carasso (S). Bien des éléments attristants ont été évoqués ce soir, quand ce n'était pas carrément des contrevérités... Je pense à la politique muséale et au côté culturel du projet. J'ai d'ailleurs entendu au détour d'une audition en commission l'un des opposants farouches à ce projet – je ne citerai pas son nom – très proche des Verts, d'ailleurs, tenir rigoureusement le même discours dénigrant, dévalorisant sur le MAH. Monsieur Dunner, vous avez peut-être passé vingt ans à diriger des entreprises – vous transmettez, Monsieur le président – mais disqualifier de la sorte l'un des plus grands musées de Suisse est franchement lamentable. Et je pense que nous sommes nombreux dans cette enceinte à être choqués par ce type de propos, qui sont récurrents et qui ne font pas honneur aux Verts qui s'engagent, qu'ils soient pour ou contre ce projet.

Il y a des oppositions – M. Pierre Gauthier en a évoqué quelques-unes. Quand bien même 80% des remarques concernant le patrimoine ont été intégrées, je pense qu'il y a fondamentalement une opposition qui se cristallise sur des personnes, sur Jean Nouvel en particulier. On le sent bien, il y a quelque chose qui révulse une partie des opposants. On sent également que certains irréductibles ne veulent pas envisager cette extension pour des raisons patrimoniales.

Les plans B ont été évoqués. Ils ont été étudiés. Le meilleur projet – ce n'est pas le seul – est celui qui peut voir le jour dans les prochaines années avec un partenariat public-privé clair, transparent et solide sur la durée. J'en viens au cœur de mon intervention. Il y a là de quoi enthousiasmer Genève ce soir, en tout cas, je l'espère, une majorité du Conseil municipal.

Le Parti socialiste n'a cessé de proclamer son attachement au projet, le partenariat public-privé inclus. Il n'a cessé de dire que cette convention négociée par Patrice Mugny – c'est l'occasion de parler d'un autre Vert – et par son directeur de l'époque – un autre Vert aussi – comportait des zones de flou. (*Brouhaha.*) Oui, elle comporte des zones de flou – cela a été dit, cela a été monté en épingle à certains égards. Le groupe socialiste souhaite que ces zones de flou soient dissipées, dans l'esprit de ce que le Conseil administratif recommande. Non pas parce que cette convention pose problème aujourd'hui. Elle est déjà en vigueur et elle permet déjà ce partenariat, avec des expositions telles que «Corps et esprits», qui est de grande qualité. Mais c'est au cas où. Dans la mesure où on s'engage sur un siècle, on a besoin que les choses soient claires.

Nous vous proposerons donc un sous-amendement, qui transforme la recommandation du Conseil administratif en un amendement contraignant. Dans l'article premier du projet de délibération VI nouveau, il est question que le Conseil municipal «recommande au Conseil administratif de faire modifier la convention» sur toute une série de points qui ont été mis en évidence depuis plusieurs semaines, notamment lors des travaux de la commission des travaux et des constructions. Nous proposons donc de:

Projet de sous-amendement

Remplacer, à l'article premier, «recommande au Conseil administratif de faire modifier» par «conditionne les autorisations de dépenses (crédits) figurant dans les délibérations I, II, III et IV à la modification de la convention (...)».

Nous avons entendu ce soir M^{me} Luiset nous dire que les promesses rendent les fous heureux. Nous vous présentons ce soir, par ce sous-amendement contraignant, une condition suspensive. C'est, autrement dit, la résolution, à notre avis, de la quadrature du cercle. La fondation de M. Gandur dit attendre depuis des semestres un signal politique clair de la part du Conseil municipal. Votons le crédit sous réserve que la convention soit clarifiée sur tous les points indiqués! Ce faisant, nous donnerons ce signal fort tant attendu en faveur du projet, tout en étant particulièrement prudents, transparents et rigoureux – j'insiste sur ce dernier terme – sur les positions auxquelles nous tenons en faveur du maintien de l'intérêt public à long terme et d'un partenariat public-privé de qualité. (*Applaudissements.*)

M^{me} Charlotte Meierhofer (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, comme tout le monde le sait, je ne suis pas contre le projet. J'ai moi-même travaillé au MEG et, en 2007, je siégeais dans cette salle et votais tous les budgets. Mais mettre 140 millions de francs pour ce musée quand les Genevois souffrent... Moi, je suis dans la rue tous les jours. Les gens souffrent. On devrait mettre l'argent pour les mal-logés, les sans-abri. Actuellement, à Genève, des gens mangent et se couchent sur des matelas devant les portes. Mettre 140 millions dans ce projet à l'heure actuelle, je trouve que c'est trop. Je vous demande de ne pas accepter ce projet et de le renvoyer en commission.

M^{me} Natacha Buffet-Desfayes (LR). J'aimerais apporter un certain nombre de précisions par rapport à ce qui a été dit. On a entendu dire que les nonante-neuf ans durant lesquels des objets de la collection Gandur seront prêtés ne suffisent

pas pour savoir précisément quel est le projet culturel lié à ce musée. Nonante-neuf ans est à peu près la durée de vie de l'actuel MAH, qui a un peu plus de cent ans. Cela reviendrait donc à doubler sa durée de vie tout en nous permettant de connaître exactement les collections qui s'y trouvent.

Avoir signé cette convention à l'époque a été un signal clair qui, d'une certaine manière, a été accepté, puisqu'on n'avait pas remis en cause les collections de la FGA – j'y reviendrai plus tard. Alors, dire que nous n'avons pas de projet culturel est totalement faux. D'une part, nous ajouterions des antiquités égyptiennes à la collection actuelle, qui est déjà très riche, mais malheureusement trop peu montrée. D'autre part, on pourra aussi y ajouter l'horlogerie, qui aura clairement sa place dans ce musée – c'est ce que demandent les Genevois et les touristes. Ce musée qui, je vous le rappelle, voulait s'appeler à sa naissance «le Musée central» ou «le Grand Musée» retrouverait donc ses titres de noblesse, puisqu'il permettrait une plus grande ouverture sur les objets culturels provenant du monde entier et sur l'horlogerie qui se rapporte à Genève.

Dans ce cadre, il est normal, selon le Parti libéral-radical, que M. Gandur ait son mot à dire quant aux périodicités des collections, quant aux expositions temporaires, en partenariat avec tous les acteurs et avec tout le personnel de la Ville. D'ailleurs, je le rappelle aussi, il s'agit d'une complète remise en question du travail de tous ceux qui travaillent pour la Ville, et qui auraient simplement été «bernés» par M. Gandur. C'est loin d'être le cas. Ils savent de quoi ils parlent et ils savent que l'acceptation de ces collections est une plus-value claire pour notre musée.

Je ne reviendrai pas longuement sur l'architecture, mais j'ai tout de même un peu tiqué sur ce qui en a été dit. L'architecture posait déjà problème à l'époque de la construction du MAH, car les Beaux-Arts ne correspondaient déjà plus du tout au style de l'époque – M. Gauthier l'a dit. Il ne faut donc pas venir me dire que ce qu'on veut faire maintenant est destructeur d'un style d'époque – c'est totalement faux! D'ailleurs, si on lit les procès-verbaux d'alors, le Conseil municipal et les commissions s'étaient déjà clairement penchés sur cette question.

Lorsque j'entends certains groupes parler de la cherté du projet et du fait que les frais de fonctionnement vont clairement augmenter, j'ai envie de dire que c'est un choix que nous déciderions de faire. Nous savons que les frais de fonctionnement augmenteront, et le Parti libéral-radical, une fois n'est pas coutume, en est conscient et l'accepte. Il pense que le projet de rénovation et d'agrandissement du MAH est totalement viable, qu'il doit apporter beaucoup à Genève. Il s'agit aussi, en contrepartie, d'employer un certain nombre de gens pour faire fonctionner ce musée, ce dont nous nous réjouissons. Si les budgets culturels ne suffisent plus, pour notre part, nous proposons de faire des choix, car nous verrons peut-être qu'à un moment donné nous ne pourrions plus tout assumer.

Ensuite, je crois qu'il faut avoir simplement le courage de ses ambitions et de ses décisions. Un certain nombre de décisions ont été prises. Nous avons un certain nombre d'ambitions pour Genève. Nous avons envie d'en faire l'une des capitales européennes de la culture. Mettons maintenant tous les moyens et toutes les possibilités de notre côté pour y arriver. Déjà en 1901, lorsqu'on critiquait Camoletti, il avait lui-même dit en commission des pétitions qu'il cherchait à s'éloigner du «gris moral et matériel». J'aimerais bien que nous prenions aussi cette voie en acceptant d'aller plus loin et dans le projet architectural et dans le projet culturel.

S'agissant du sous-amendement que M. Carasso a mentionné il y a peu, nous trouvons un peu dommage qu'il arrive aussi tard. Pour le Parti libéral-radical, il ajoute des zones d'ombre qui n'existaient pas ou qui avaient été clarifiées en commission. Proposer en plus des demandes suspensives nous paraît très cavalier et très mal joué de la part de ceux qui se battent en premier lieu pour ce musée. C'est pourquoi nous rejeterons ce sous-amendement.

Nous trouvons regrettable – et j'en terminerai par là – d'avoir mis autant de moyens financiers et humains dans ce projet, d'avoir autant avancé, posé de questions, d'avoir eu autant de garanties et de se retrouver au point zéro, avec un musée qui ne sera pas agrandi et peut-être à peine rénové, puisqu'on articule pour l'instant un chiffre de 80 millions de francs. Or, on sait bien comment ça se passe. Si l'affaire repart en commission, nous savons combien de temps cela durera et nous pouvons être sûrs que l'enveloppe gonflera encore. Ne mélangeons donc pas tout et allons de l'avant! Acceptons ce projet, mais sans le sous-amendement!

M. Alain de Kalbermatten (DC). Je voulais partir sur le laïus démocrate-chrétien, puisque vous parlez de notre enthousiasme pour ce musée, pour ce projet d'agrandissement et de rénovation, du fait que nous préférons le plan initial avec ce magnifique belvédère, qui offrait une vraie plus-value et l'architecture ambitieuse que Genève mérite. Alors il est vrai que nous nous plions au «plan B». Entre guillemets, puisque nous sommes quand même en train d'avoir notre deuxième débat sur ce sujet... C'est la deuxième fois, en effet, qu'on en parle en quatre ans. Le magistrat a parlé de ce plan B qui n'existe pas, mais nous sommes bien là dans le plan B. Nous nous y plions par raison parce que nous sommes tout à fait d'accord qu'il faut aller de l'avant maintenant. Après dix-huit ans de discussions, il est temps d'agir – et d'agir tout de suite.

J'aimerais aussi pousser «un coup de gueule», si vous me permettez l'expression. Je suis profondément déçu aujourd'hui du manque de sang-froid de notre magistrat Kanaan. Il nous présente un amendement au dernier moment – puisque nous l'avons reçu hier. On voit bien qu'il n'est clairement pas compris par le principal mécène de ce projet, qui va nous aider, qui nous offre des œuvres d'une

valeur de plus de 1 milliard et demi de francs. Bien sûr que c'est inestimable, on parle de culture! Mais quand on vient à me parler de 120 millions de francs sur nonante-neuf ans pour louer la surface, c'est juste ridicule! (*Remarque.*) Quand on regarde à l'aune de la valeur intrinsèque des objets que nous allons «acquérir», entre guillemets, c'est juste de la folie! (*Remarque.*) Je trouve totalement fou qu'on nous propose au dernier moment cet amendement, alors que nous allons recevoir 40 millions de francs pour travailler, dans la mesure où la moitié du budget de rénovation et d'agrandissement est garantie par des mécènes.

Cet amendement est hors de propos. Pour moi, il est juste un aveu d'échec, car vous n'y avez strictement rien, à part de vaines promesses pour une minorité largement minoritaire – du moins je l'espère – et qui veut uniquement préserver son petit intérêt et son discours à la limite de la décence, en tout cas à l'égard des personnes qui veulent bien participer à l'agrandissement et à la rénovation de cette magnifique construction qu'est le MAH.

Je suis donc vraiment déçu. Déçu d'un magistrat, certes, mais aussi d'un groupe politique, Ensemble à gauche, qui se dit «force de progrès», alors que vous êtes les plus conservateurs d'entre nous, Mesdames et Messieurs. Vous êtes en train de ramener notre commune, notre canton à l'âge de pierre. Si vous voulez transférer le centre culturel romand à Lausanne, voire à Zurich, vous pouvez y aller, car vous êtes en train d'affaiblir la place culturelle genevoise par vos agissements! Je trouve ça scandaleux. Le Parti démocrate-chrétien ne peut pas le cautionner.

Pour ce qui est de l'architecture – il faut quand même en parler! –, je vous ai dit que je n'étais pas d'accord avec vous, je pense que c'était clair. C'est vrai que nous étions attachés à ce plan initial. Il y avait une vraie pâte, on laissait s'exprimer un artiste, un architecte en l'occurrence – vous ne pouvez pas dire le contraire. On a maintenant un plan B, qui doit normalement permettre un certain compromis, un certain consensus. Nous nous sommes donné quatre ans pour y parvenir. Et à quoi est-on arrivé? Au même front d'opposition. Encore un échec patent, il faut le reconnaître. Mais ce plan B est là, et nous allons bien entendu le soutenir.

Je tiens juste à rappeler les quelques chiffres qui ont déjà longuement été évoqués ce soir. Nous gagnons 53% de surfaces supplémentaires pour exposer nos œuvres. Aujourd'hui, nous n'exposons que 1,5% du patrimoine de la Ville de Genève. Notre parti attache aussi beaucoup d'importance aux charges de fonctionnement, comme le Parti libéral-radical. Elles ne connaissent qu'une légère progression de 20%, ce qui est tout à fait légitime, compréhensible, quand on offre un musée d'importance internationale, en tout cas je l'espère. Il est inutile de vous redire que le bâtiment est en ruine, qu'il faut agir vite. Ne pas agir, c'est être irresponsable. Mais on a déjà compris que certains l'étaient ce soir... Quant à la convention, d'autres dans mon groupe en parleront sans doute beaucoup mieux que moi.

Pour ce qui est du prix, en tout cas de la gestion du prix de construction, on sait, on est capables de tenir des enveloppes. L'exemple de la Philharmonie de Paris est un mauvais exemple parce que le programme a changé en cours de route. On est parti de 130 millions d'euros; on a fini à 300 millions. Mais c'est parce que les collectivités ont demandé de changer certaines choses en cours de chantier. Il faut quand même raconter l'histoire complètement! Quand vous changez de programme, quand vous changez la «destination» entre guillemets du bâtiment, il est évident qu'il y aura un surcoût. Il ne faut pas apeurer les gens en disant qu'il y a forcément des surcoûts. (*Brouhaha.*) Dans le cas présent, il n'y aura pas de surcoût, et je suis convaincu que l'administration est capable de tenir cette enveloppe. Mais pour ça, il faut être sûr de nos magistrats, qui ont tout de même été réélus il n'y a pas si longtemps et qui, je crois, sont à majorité de gauche... Il faut donc être confiant à ce sujet.

Je pense qu'on peut aller dans ce sens-là. Mesdames et Messieurs, à l'instar du Parti libéral-radical, nous refuserons tous les amendements car ce que nous voulons, c'est une réussite et non pas un constat d'échec. Nous voulons aller de l'avant. Je vous souhaite sincèrement de revenir à de meilleurs sentiments concernant ce projet en votant immédiatement ce MAH que Genève mérite.

M. Guy Dossan (LR). Quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la gale... Là, il faut reconnaître que la bête est drôlement résistante car, avec toutes les maladies qu'on lui prête, il y a longtemps – excusez-moi de le dire – qu'elle aurait dû crever. Non, Mesdames et Messieurs! Depuis que je suis dans ce Conseil municipal, on a d'abord attaqué le côté «patrimoine architectural». Après, on a attaqué le côté «éthique des œuvres» qu'on allait nous prêter. Maintenant, on attaque la convention. A un moment donné je crois qu'il faut être clair. Si vous ne voulez pas de ce projet, dites-le! Ne trouvez pas des excuses, qui sont parfois des balivernes, excusez-moi! Dites-le franchement!

On a attaqué le côté patrimonial. Certes, le musée projeté était «trop haut», il était «trop grand»... (*Remarque.*) Trop beau, peut-être... Et il était «trop cher»... On a fait modifier le projet. Pas de chance, ça ne plaît toujours pas! On l'a mis en sous-sol, ça ne plaît toujours pas. On l'a remis à la hauteur maximale autorisée. Ça ne plaît toujours pas. Mais Mesdames et Messieurs, tout le monde se gargarise d'avoir une ville internationale! On sait que certains voudraient mettre une cloche sur Genève! On ne fait plus rien, on ne construit plus rien, on ne bouge plus rien! On ne construit pas un étage! Entre parenthèses, je vous rappelle qu'on veut classer la patinoire ou même le centre de la Voirie... Mais, Mesdames et Messieurs, on va où?

La commission des travaux et des constructions est allée à Rome. Elle a visité l'Ara Pacis. Je ne sais pas si certains d'entre vous savent ce que c'est. C'est l'Autel

de la Paix construit par l'empereur Auguste dix ans avant Jésus-Christ. Il a été déplacé de son emplacement originel par Mussolini et, depuis, pour le conserver, on l'a entouré d'une œuvre de Richard Meier. Je crois que personne ne l'a trouvée désagréable. Eh bien, Mesdames et Messieurs, je n'ai rien contre M. Camoletti. Mais entre un édifice datant de 1910 et l'Autel de la Paix datant d'avant Jésus-Christ, bien que M. Camoletti soit peut-être un très grand architecte, il n'y a pas de comparaison possible!

Sur l'architecture, on ne peut plus rien dire, c'est quasiment accepté. Après, on a essayé d'attaquer l'éthique des œuvres de M. Gandur. On a déposé des motions, puisque ces œuvres avaient évidemment été «spoliées» à je ne sais qui... Pas de chance, cet argument est aussi tombé parce qu'on s'est aperçu – malheureusement pour ceux qui avaient lancé l'argument – que la Ville de Genève fait office de modèle en matière d'éthique des œuvres que nous exposons. Il fallait trouver autre chose. Après le côté architectural, après le côté éthique, on s'est donc attaqué à la convention.

Certes, peut-être n'est-elle pas parfaite! Certes, la réaction du magistrat, juste avant le débat de ce soir, et encore plus le sous-amendement que vient de présenter le Parti socialiste sèment un peu le trouble. Mais que cherchons-nous à faire, Mesdames et Messieurs? A couler définitivement le projet! Certains ne veulent pas qu'on appelle le principal mécène un mécène parce qu'il ne donne pas ses œuvres. C'est vrai, 40 millions, c'est des *peanuts*... C'est vrai que certains pensent qu'à partir du moment où on est milliardaire on est fatalement un filou, on est fatalement rempli de mauvaises intentions. Seulement ils oublient que c'est grâce à ce genre de contribuable qu'ils peuvent faire leur politique sociale! C'est assez curieux, à chaque séance de ce Conseil municipal où nous avons parlé du MAH, on a traîné M. Gandur dans la boue. Je dois dire – réaction personnelle – que si j'avais autant de milliards que M. Gandur, il y a longtemps que j'aurais quitté Genève et donné des millions ailleurs! Si c'est ce que vous voulez, soyez clairs, Mesdames et Messieurs! Dites-le!

Sur tous les bancs de ce Conseil municipal, nous prônons le partenariat public-privé. On en a un. Excusez-moi, la moitié des 130 millions est donnée par des donateurs privés. Que veut-on de plus? Alors on veut se blinder, car il ne faut surtout pas qu'on puisse avoir quelque chose qui contraigne la vie de ce musée par la suite... Mais, Mesdames et Messieurs, restons tout de même un peu raisonnables! Vous savez très bien que, si par hasard M. Gandur s'en allait – M^{me} Valiquer Grecuccio l'a dit, M^{me} Brunschwig Graf nous l'a expliqué clairement –, il ne partirait pas tout seul; les autres donateurs de la Fondation pour l'agrandissement du MAH partiraient avec lui. L'engagement qu'ont pris les grands sponsors serait annulé et on devrait rembourser les petits donateurs.

Certes, il faut faire quelque chose dans ce musée. Certes, il faut le rénover parce qu'il tombe en ruine. Mais, je le répète, qui tient la Ville depuis plus de

vingt ans? Et la culture? Et les travaux? On se demande pourquoi rien ne s'est fait depuis tant d'années, puisque vous avez l'air de dire que rien ne s'est fait... Une chose est sûre, Mesdames et Messieurs, si nous devons payer 80 millions de francs pour ne faire que rénover ce musée, nous devons le faire, mais seuls! Et ça, il est exclu que le groupe libéral-radical vote quoi que ce soit, pas même un franc, si c'est juste pour le rénover et que nous n'ayons pas un mètre carré supplémentaire de surfaces d'exposition! Nous refuserons donc les amendements, comme l'a dit tout à l'heure ma collègue, M^{me} Buffet-Desfayes. Nous voterons évidemment le projet du musée, tel qu'il nous a été proposé en commission. (*Applaudissements.*)

(La présidence est momentanément assurée par M. Carlos Medeiros, vice-président.)

M. Jean-Charles Lathion (DC). Chers collègues, nous avons un curieux rapport à l'argent. J'ai écouté attentivement les interventions des uns et des autres. On parle tantôt de 130 millions, tantôt de 138 millions, de 140 millions ou de 240 millions. Bref, j'aimerais quand même vous rappeler que le budget dont il est question se monte à 132 715 000 francs. C'est un projet qui s'insère aussi dans l'objectif de faire de Genève une capitale européenne. Le magistrat, d'ailleurs, veut profiler Genève comme un centre culturel important dans le monde. Et il a bien raison. Mon collègue Alain de Kalbermatten vous a dit avec quel enthousiasme le Parti démocrate-chrétien avait soutenu ce projet dès le départ. Nous étions encore plus enthousiastes de la première version, qui nous avait vraiment emballés.

Cela dit, je n'aimerais vraiment pas être à la place de M. Sami Kanaan. Et j'aimerais qu'il m'écoute, car je crois que c'est la moindre des politesses qu'on peut demander à un magistrat... (*Remarque.*) Je n'aimerais pas être à votre place, Monsieur le magistrat, et je souhaiterais que vous nous expliquiez ce qui vous a pris de nous présenter cet amendement à quarante-huit heures de cette séance. Et que vos collègues socialistes nous expliquent ce qui leur prend de présenter un sous-amendement qui vous enfonce encore plus.

Cette convention, en effet, a été travaillée pendant deux ans, de 2008 à 2010. Elle a été négociée avec deux directeurs, MM. Menz et Marin. Or, vous proposez un amendement qui, en quelque sorte, la torpille. Une convention, pour nous, est basée sur la confiance. Comment pourrez-vous retourner maintenant auprès de M. Gandur, alors que cette convention et que votre intervention auprès de ce Conseil municipal n'ont pas été pensées de façon collégiale? Il y a là une rupture de confiance entre M. Gandur et vous. Je trouve que c'est irresponsable de votre part. C'est vraiment grave aussi au niveau de la stratégie politique. Nous atten-

dons que vous puissiez vous en expliquer et justifier votre position parce que nous sommes vraiment désarçonnés. Nous ne la comprenons pas, si ce n'est comme une action qui va à l'encontre même du projet que vous défendez.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je suis satisfait pour une fois des interventions du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien en ce qui concerne le maintien des coûts et la bonne facture du travail de l'administration municipale sur un projet que je porte au niveau architectural et constructif. Je vous en remercie vivement parce que je trouve que cela vaut la peine, en fin de législature, d'être à ce point sanctifié... (*Rires.*)

Cela étant, j'aimerais revenir sur le projet architectural car, parmi les opposants, il y a des gens qui n'ont pas compris la démarche que j'ai entreprise et qui m'a valu d'être réélu, à savoir de revisiter l'ensemble des bâtiments de notre patrimoine, de votre patrimoine. Il nous est délégué par la population pour faire en sorte qu'il traverse les âges, si j'ose dire. J'ai commencé par la patinoire des Vernets, puis nous avons refait toutes les façades au Musée d'histoire naturelle (MHN). Il y a eu ensuite le Musée Rath, l'Alhambra, le MEG. Et nous allons continuer, y compris pour le MAH. Cela a pris plus de temps pour ce musée en raison du volume et des difficultés que nous avons à gérer – vous vous l'imaginez bien.

Effectivement, c'est un dossier que j'ai repris. Il a longtemps été en gestation. Il a d'ailleurs été mis dans un tiroir à un moment donné de sa vie et en a été ressorti par Patrice Mugny à qui votre Conseil municipal avait donné les conditions de pouvoir le faire, je vous le rappelle. Il s'agissait d'aller chercher la moitié du coût de l'opération chez des sponsors privés, des mécènes – on les appellera comme on veut. Il a fait ce travail dans les conditions dans lesquelles il a pu le faire.

Toujours est-il, s'agissant de ma responsabilité, que j'ai visité plusieurs musées. Je tiens à le dire très solennellement dans cette enceinte, fermer cette cour et le faire faire par Jean Nouvel est une idée assez intéressante. Vous ne le savez peut-être pas, mais Jean Nouvel est aussi quelqu'un d'exceptionnel au niveau de la muséographie. Allez voir la bibliothèque qu'il a faite dans le musée national centre d'art Reina Sofia à Madrid. Elle est exceptionnelle. Elle donne envie d'ouvrir les livres. Elle donne envie d'y descendre et d'aller voir ce qui s'y passe, de s'imprégner de son ambiance. Je pense qu'au niveau de la muséographie et de l'architecture, Jean Nouvel donnera envie aux gens d'entrer dans ce musée plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Beaucoup entrent déjà dans ce musée, mais Jean Nouvel pourrait apporter quelque chose.

Je vous renvoie aussi non pas à la grande cour du Louvre mais à une petite cour réalisée par l'architecte Ricciotti. Il a valorisé le département des Arts de l'Islam en y aménageant un voile en or, qui donne aussi envie d'aller découvrir

ce qui se trouve dessous. C'est pourquoi, s'agissant de la couverture de la cour du MAH et de son «remplissage» entre guillemets, je continue à prétendre qu'il y a un signe important à donner, notamment pour la préservation du patrimoine, car ces nouveaux architectes apportent un plus et donnent envie de conserver ces bâtiments patrimoniaux. Ils ne laissent pas ces bâtiments ni ces cours intérieures déperir. Je ne sais si les uns et les autres êtes allés cet hiver dans la cour du MAH. Je peux vous dire que cela ne donnait pas envie d'y rester. La verrière et les aménagements qui seront modifiés permettront aux gens de s'y sentir bien et beaucoup mieux toute l'année. Voilà pour l'aspect architectural.

Mis à part la problématique soulevée par les protecteurs orthodoxes du patrimoine – qui sont respectables –, je me plais à considérer que nous avons réussi quelque chose, du point de vue architectural et patrimonial, qui est susceptible, dans le cadre d'une votation – puisqu'il y aura un référendum, c'est sûr –, de réunir les énergies pour aller de l'avant, pour mettre à disposition de nouvelles surfaces et garantir la pérennité de ce bâtiment et l'œuvre de Camoletti. Je ne pense pas que ce qui sera installé dans la cour dénature l'œuvre de Camoletti. Je dois d'ailleurs affirmer solennellement qu'il s'agit de revenir à l'état initial au niveau des œuvres et des salles d'exposition qui seront mises à disposition, bref à l'œuvre muséale originale de Camoletti, alors que, jusqu'à maintenant, on n'a fait que rajouter des trucs de bric et de broc. Allez vous promener dans ce musée! Passez d'une pièce à l'autre! Chaque conservateur y est allé de sa petite histoire... Jean Nouvel, il ne faut pas l'oublier, propose, lui, de revenir à ce qui était précédemment sur le plan muséal.

Quant à la convention, sa responsabilité a incombé à mon ex-collègue, Patrice Mugny. Nous avons décidé d'un commun accord, au sein du Conseil administratif, de revisiter cette convention parce qu'elle posait un certain nombre de problèmes. Et je me réjouis de penser que M. Gandur – comme vous tous – a la tête froide pour imaginer une solution qui permette aussi de montrer devant le peuple une convention plus acceptable que certains ne le présentent dans cette salle. Voilà ce que j'avais à dire.

Je pense qu'il faut faire confiance à M. Gandur, aux gens qui sont à la tribune, qui sont sérieux et qui ont l'habitude de conserver la tête froide dans des moments difficiles. Nous traversons un moment difficile, et il n'est pas terminé. Nous devons aller en référendum – c'est évident – pour faire en sorte de se présenter devant le corps électoral encore plus unis que nous ne le sommes aujourd'hui et en réduisant, si faire se peut, l'ensemble des contradictions de ce dossier.

M^{me} Florence Kraft-Babel (LR). J'ai quelques remarques, et la première s'adresse à M. Kanaan. Monsieur Kanaan, vous tentez, à mon sens, de rassurer des gens qui n'en ont pas envie. Pourquoi vous acharnez-vous à rassurer des gens

qui n'en ont pas la plus petite envie? Il y a quatre ans, votre prédécesseur a fait la même chose. Il était arrivé in extremis au moment du vote du crédit d'étude avec un amendement de dernière minute, qui s'adressait aux mêmes personnes.

Ce soir, ces mêmes personnes n'ont pas été convaincues. Elles vous forcent, d'une certaine manière, à refaire la même démarche. Et pourquoi tremblez-vous – c'est ce qui me surprend – devant ces personnes qui vous ont cordialement abandonné tout au long de la campagne, y compris d'ailleurs le Parti socialiste lui-même? Je ne comprends pas, vous avez dû faire cavalier seul. Vous avez, les socialistes, augmenté le nombre de vos sièges. Vous avez été brillamment élu, Monsieur le magistrat. De quoi avez-vous peur? C'est ma première remarque.

Deuxièmement, pour défendre ses convictions, le groupe en question manie l'insulte, la diffamation, la mauvaise foi et l'atteinte à l'honneur. Est-ce une méthode? Que l'on soit contre un projet, qu'on ne l'aime pas, qu'on n'aime pas certaines personnes – on l'a dit – pourquoi pas? C'est la liberté d'expression. Mais que l'on manie ce type de méthodes n'est pas acceptable dans notre enceinte, et ce n'est pas ainsi que l'on réussira à défendre une cause qui, par définition, se présente mal si vous la défendez sous cette forme.

J'aimerais adresser un mot à M^{me} Pérez, qui s'offusquait de ce que le mécène principal, M. Gandur, soit un homme d'affaires. Mais, Madame Pérez – vous transmettez, Monsieur le président –, croyez-vous qu'aucun homme d'affaire n'ait légué de collections au MEG? Savez-vous, par exemple, que le directeur de la Société de Banque Suisse (SBS) a légué une grande partie de ses collections? Et qui soutient le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO)? Je crois qu'avant de faire ce genre de remarques, il faudrait examiner de plus près l'ensemble de nos collections et se réjouir que des personnes qui réussissent dans les affaires soient également des gens de culture qui ne font pas seulement profiter le matériel mais aussi l'immatériel, l'esprit.

Je note que, pour le rapporteur d'Ensemble à gauche, l'agrandissement du MAH n'est pas vraiment nécessaire. On pourrait en fait faire un petit musée pour 200 000 personnes, pour chez nous... Après tout, on pourrait l'appeler le Musée de l'Escalade... Cela vous suffirait, au fond! On est vraiment chez nous, on y reste. On met une œuvre de Konrad Witz avec le lac Léman, on pêche les poissons et tout va bien...

Mais alors, je vous attends demain soir lorsque nous parlerons de la Nouvelle Comédie, dont l'infrastructure proposée n'a qu'un objectif, en tout cas dont l'objectif principal avoué est de faire venir des troupes étrangères dans la ville internationale qu'est Genève. Il faudrait juste un peu de cohérence dans vos propos, et on en reparlera avec plaisir demain soir.

Pour ce qui est de vos calculs des coûts supplémentaires de fonctionnement sur nonante-neuf ans, la commission des arts et de la culture, contrairement à

ce que vous dites, a étudié la question. Il existe depuis très longtemps quelque chose que vous connaissez ou que vous ne connaissez peut-être pas, puisque vous ne connaissez apparemment pas très bien l'économie, ou que vous n'avez pas envie de connaître. Cela s'appelle les retombées économiques d'une infrastructure culturelle d'envergure. En fait, c'est le but visé. Le but n'est pas de dépenser pour dépenser, comme c'est vraiment votre habitude, mais d'investir pour faire rayonner Genève avec les retombées économiques que vous savez.

J'en viens à mon avant-dernière remarque. Dans le rapport de minorité des Verts, il est dit que M. Jean Nouvel serait mondialement connu pour ses dépassements de crédits. Je croyais jusqu'à présent – mais je suis prête, avec le Parti libéral-radical, à revoir ce jugement – que la Ville de Genève détenait le Guinness et la palme pour les dépassements de crédits. Nous avons payé la plaine de Plainpalais au moins trois fois, le Musée Rath largement trois fois aussi, Artamis explose et les coûts de la Comédie s'additionnent de jour en jour...

En fait, comme il semble que nous soyons prêts à vous faire confiance, Monsieur Pagani, seriez-vous prêt, de votre côté, si nous devons vous faire confiance sur la maîtrise des coûts, à expliquer à vos troupes qu'elles doivent faire confiance à un mécène? Nous pensons que rien de grand ne se fait sans passion. Nous avons un musée qui a une âme, qui a un cœur, qui embellira, qui animera cette ville. Si ce soir nous pouvons vous faire confiance, de grâce, convainquez vos troupes de faire confiance à nos mécènes!

M. Rémy Burri (LR). Tout le monde l'aura compris, si nous parlons de ce sujet depuis bientôt trois heures en relevant au passage que les coûts sont gentiment passés de 132 à 230 millions de francs, si l'on en croit les propos de certains dans cette enceinte, ce n'est pas la faute à Voltaire, c'est la faute à Gandur...

Deux problèmes émanent encore de nos propos. D'ailleurs, les positions des uns et des autres sont dogmatiques, alors, comme l'a dit ma collègue, je pense malheureusement que, quoi qu'on en dise, beaucoup, sans doute la majorité, ne changeront pas d'avis, quelle que soit la durée de ces débats. Le premier problème concerne le pseudo-remplissage de la cour Camoletti. Le mot «remplissage» est d'ailleurs assez ahurissant. Je ne suis pas un spécialiste de la langue française, mais imaginer une cour intérieure de quelques dizaines de milliers de mètres cubes envahie par deux plateformes transparentes à une quinzaine ou à une vingtaine de mètres du sol n'est pas tout à fait l'idée que je me fais du remplissage. Mais pourquoi pas, s'il y a encore dans cette enceinte et ailleurs quelques taxidermistes du patrimoine qui veulent absolument protéger quelque chose qui respecte, par ailleurs, les normes de protection du patrimoine, en particulier les fameux accords de Venise qui demandent que cette cour puisse être réhabilitée en cas de déconstruction ou de modification de la future implantation.

Effectivement, la deuxième pierre d'achoppement est cette convention. Ce soir, on a non pas une pluie mais quelques amendements qui nous demandent de sortir ceintures, bretelles et culottes par rapport à cette convention. Cette convention n'a pas échappé aux commissaires aux travaux et aux constructions, en tout cas pas à ma connaissance, car elle n'était pas parfaite. Etant donné le nombre d'années qu'elle avait déjà, elle devait faire l'objet d'un dépoussiérage, et je crois que M. Kanaan a toujours été assez clair sur le fait qu'il devrait en rediscuter avec M. Gandur.

Aujourd'hui, on prend conscience tout à coup que M. Gandur attend un geste de ce délibératif par rapport à ce projet. Je signale tout de même qu'il a lui-même déjà fait ce geste, bien que la convention n'ait pas encore été modifiée. A l'origine, en effet, il était question d'un premier apport sans discussion de 20 millions de francs et d'une espèce de garantie de 20 millions supplémentaires, laquelle devait être réduite en fonction d'éventuels nouveaux apports externes. De la sorte, la contribution de M. Gandur aurait peut-être atteint au final 20, 25 millions de francs.

Entre-temps, sa fondation s'est engagée à aller au-delà de cette somme. C'est donc bien 40 millions que nous pouvons attendre de la part de M. Gandur. Il nous l'a promis par écrit dans une lettre qu'il a envoyée au magistrat et il nous l'a promis verbalement lors des différentes auditions ou rencontres que nous avons eues avec lui. Aujourd'hui, c'est donc à nous, Conseil municipal, de faire un pas dans ce sens, d'aller au bout et d'accepter ce projet tel qu'il nous est présenté, même avec cette convention, aussi perfectible soit-elle.

J'étais certainement au départ l'un des moins convaincus pour aller de l'avant sur ce projet. J'étais encore moins convaincu lorsqu'il a fallu le redimensionner et qu'on a massacré – c'est ce que j'avais dit à l'époque – le belvédère qui était proposé. Cela étant, je n'ai jamais été aussi convaincu que nous devons aller au bout du projet qu'après l'avoir revu puis étudié encore en commission des travaux et des constructions. Nous avons non seulement besoin de rénover le MAH mais aussi de l'agrandir. Nous avons besoin de l'agrandir avec ou sans les collections Gandur.

Si ce soir nous refusons tous ces amendements et que, dans un élan de sagesse, nous acceptons ce magnifique projet mais que M. Gandur refuse de modifier ne serait-ce qu'une virgule de cette convention, que pourrait-il arriver? Au pire, nous dirions de notre côté: «Ecoutez, vous ne remplissez pas les conditions. Vous n'êtes pas d'accord avec ça.» Eh bien, si on peut reprocher beaucoup de choses à cette convention, on prévoit au moins des portes de sortie. Si l'un ou l'autre des signataires n'accepte pas ou ne remplit pas ces conditions, il y aura de quoi se départir de cette convention. Au pire, nous renoncerions à la convention Gandur; nous reviendrions à un projet plus petit mais largement insuffisant, nous

aurions toujours un musée qui est ce qu'il est, qui peut présenter à peine 1 ou 2% des collections à disposition, et nous n'aurions même pas la capacité de ressortir les merveilles qui se trouvent dans les caves.

Cela étant, quand j'entends mes préopinants parler de «caves», je suis un peu choqué. Je pense que si leurs collègues de la commission des arts et de la culture ou des travaux et des constructions avaient pris la peine de leur rapporter ce qu'il y a dans ces caves, ils sauraient qu'il ne s'agit déjà pas de vulgaires caves. Ce sont des caves cinq étoiles, il y en a plusieurs et elles préservent de véritables chefs-d'œuvre que nous serions ravis de présenter dans ce nouveau MAH.

Je vous en conjure, laissez tomber ces pseudo-amendements, sous-amendements qui essaient de mettre le pistolet sur la tempe d'un mécène, ou d'un partenaire – appelez-le comme vous voulez. Moi, je dis que c'est un gentleman. Et je dis merci, Monsieur Gandur, pour ce que vous faites pour la Ville. Fondamentalement, je me demande si on le mérite. Mesdames et Messieurs, votons ce projet! Faisons confiance à ce nouvel exécutif néolibéral. Je salue, en effet, le projet néolibéral porté par MM. Kanaan et Pagani et je me réjouis de le voter avec le groupe libéral-radical.

M. Pascal Holenweg (S). Avant d'en venir au contenu culturel, je voudrais apporter deux précisions. La première s'adresse à M^{me} Kraft-Babel qui, tout à l'heure, a évoqué le projet de Nouvelle Comédie comme confirmation de la validité du projet d'extension du MAH. Les deux projets n'ont pas grand-chose en commun. Le projet de Nouvelle Comédie, contrairement à ce qu'elle a dit, n'a pas pour objectif principal de faire venir des troupes étrangères. C'est un projet de constitution d'une cité du théâtre, d'une fabrique de théâtre à Genève, un lieu qui n'existe actuellement pas. Il ne se réduit pas du tout à un projet de lieu d'accueil de compagnies de théâtre étrangères. C'est un projet de production de culture théâtrale à Genève. Voilà pour la Nouvelle Comédie. Il se trouve que les deux débats auront lieu pratiquement en même temps, que des référendums seront lancés en même temps. Si ça se trouve, on se retrouvera devant le peuple avec ces deux projets à défendre ou à combattre. Pour le reste, les deux projets n'ont pas grand-chose en commun, si ce n'est de se situer sur le terrain culturel.

Deuxièmement – cela a déjà été dit –, il y a une confusion entre le mécénat et le partenariat public-privé. Le mécénat est sans contrepartie. Il est donc sans convention. À partir du moment où vous avez une convention qui, en échange d'une participation financière, offre quelque chose, vous n'êtes plus dans le mécénat; vous êtes dans le partenariat public-privé. J'ajoute que le mécénat, en principe, est anonyme. Or, je n'ai pas l'impression, à lire les journaux ces derniers jours, que le partenariat avec M. Gandur soit un partenariat avec un anonyme.

Concernant le débat que nous avons ce soir, étant donné que les fronts sont à peu près constitués depuis des semaines, que nous savons tous plus ou moins précisément qui va voter quoi et pour quelle raison, nous sommes, certes, formellement dans un deuxième débat – et nous aurons demain et après-demain un troisième débat sur cette proposition – mais nous sommes en réalité dans un débat référendaire. Nous sommes déjà en train d'essayer de convaincre nos sympathisants, nos électeurs, les citoyennes et les citoyens de cette ville de voter pour ou contre le projet qui leur sera soumis.

Nous savons qu'un référendum sera lancé. Il y a une grande probabilité que ce ou ces référendums aboutissent parce que toute une série de positions contradictoires sur le fond s'additionnent et qui, s'additionnant sur un même référendum, ont largement la possibilité d'atteindre le nombre de signatures. Nous savons aussi que le sort des projets culturels en votation populaire est extrêmement précaire – c'est l'expérience dans cette ville qui nous l'enseigne. Nous l'avons gagnée avec le MEG, mais c'est parce que tous les partis de ce Conseil municipal soutenaient ce projet, qu'aucun ne le combattait. Il y avait une espèce de front commun, de front républicain, de front culturel pour défendre le nouveau projet de Musée d'ethnographie.

Vous savez comme moi que ce n'est pas le cas du projet d'extension du MAH. Trois groupes au moins de ce Conseil municipal ont annoncé qu'ils le combattraient. Le sort du projet est donc extrêmement incertain en votation populaire. D'où la nécessité de trouver une argumentation qui soit un peu différente de celle que l'on entend depuis des heures dans cette enceinte. Pour mobiliser des gens autour d'un projet ou contre lui, il ne suffit pas, en effet, de réduire tout ce qu'on dit depuis des mois à une suite de slogans plus ou moins péremptoirs ou crédibles. Il nous faut trouver quelque chose qui fasse voter les citoyennes et les citoyens de cette ville. S'agissant du soutien au projet, il faut les convaincre que celui-ci est utile et nécessaire, et qu'il est justifié et légitime, de ce fait, de consacrer des dizaines de millions de francs à un projet d'extension du musée, étant entendu que le projet de rénovation, lui, n'est contesté par personne.

C'est aussi la raison pour laquelle nous avons déposé la motion M-1139, qui demande un débat sur le contenu culturel et qui demande au Conseil administratif de nous présenter le projet culturel lié à ce qui pourrait apparaître comme un nouveau musée. C'est en tout cas la raison pour laquelle, pour ma part, j'avais proposé et signé cette motion, persuadé que le musée qui sortirait de ce projet n'avait pas de raison d'être le même que l'actuel, simplement un peu agrandi.

En effet, l'agrandissement des surfaces d'exposition n'est pas seul en cause. Il s'agit d'un nouveau projet muséal. Au moment où nous avons déposé cette motion, ce nouveau projet muséal n'était exprimé nulle part. Il n'y avait pas de documents, de déclarations, de projet qui nous disent ce qu'on voulait faire de nouveau dans ce nouveau musée. Je ne ferai pas de jeu de mots sur le «nouveau»

et le «Nouvel», encore qu'une demi-douzaine de jeux de mots plus ou moins foireux me viennent à l'esprit... Mais il y avait la nécessité, pour justifier la dépense pour l'extension du musée, d'avoir un nouveau projet muséal. Nous ne l'avions pas. Nous avons maintenant des éléments de ce nouveau projet.

Je suis moins enthousiaste qu'un certain nombre de mes camarades sur le caractère novateur de ces éléments de projet culturel. Nous n'en sommes pas encore à ce qu'on appelle en France le Projet scientifique et culturel pour les musées. Dans les débats en commission, nous avons repris ce concept pour en faire un peu autre chose que ce qui est fait en France. Je rappelle que ces projets scientifiques et culturels sont, en France, une condition du subventionnement public des musées. Ce n'est pas le cas ici. Pour moi, c'est une condition politique. Savoir pourquoi on va consacrer des dizaines de millions de francs dans l'extension du MAH est une condition politique. La question du pourquoi est pour moi et pour un certain nombre d'autres membres de ce Conseil municipal la question fondamentale.

Si un projet le justifie, si un projet culturel le justifie, on peut atteindre au patrimoine. Pour moi, le patrimoine n'est pas quelque chose de sacré. On a passé notre temps dans toutes les politiques culturelles de ce continent, de cette ville, de ce pays, à attenter au patrimoine pour construire autre chose. Mais cet autre chose doit justifier cette atteinte. Nous pouvons aussi consacrer des dizaines de millions à quelque chose qui le justifie mais, là aussi, c'est la question du pourquoi qui est déterminante, pas la question du combien. Nous pouvons confier à quelque architecte que ce soit un projet architectural qui peut choquer une partie de l'opinion ou du Conseil municipal, s'il y a une ambition culturelle derrière cet acte.

Or, encore une fois, quand on a commencé le débat sur le projet du Conseil administratif...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur Holenweg.

M. Pascal Holenweg. Quand on a commencé le débat sur la première version du projet du Conseil administratif, nous n'avions pas de projet culturel. A vous de lire le rapport de la commission des arts et de la culture de M^{me} Kraft-Babel et de vous demander si ce que nous avons comme éléments de projet culturel justifie ou pas votre adhésion. Mais c'est le projet culturel qui doit justifier votre adhésion, ce n'est pas la défense de la cour du musée ou son attaque, le volume des dépenses ou l'identité de l'architecte. Nous construisons un nouveau musée; nous ne construisons pas un parking ou un supermarché. Le débat doit être différent.

Une dernière remarque en trois phrases peut-être. Lors de la votation, nous aurons vraisemblablement un projet ficelé...

Le président. Vous devez conclure, Monsieur le conseiller municipal...

M. Pascal Holenweg. Je suis en train de conclure, Monsieur le président... Nous aurons le projet ficelé, tel qu'il nous est soumis. J'attire tout de même votre attention, dans la mesure où la rénovation est liée à l'extension, sur le risque qu'il y a à laisser tomber le musée en morceaux. Nous prenons un risque politique considérable si nous menons un débat qui ne porte pas sur le projet culturel. C'est le seul débat, à la limite, qui m'intéresse, et c'est le seul qui puisse justifier l'acceptation ou le refus du projet du Conseil administratif. Acceptons-nous ou non le projet culturel qu'il y a derrière la rénovation et l'agrandissement de ce musée?

M^{me} Alexandra Rys (DC). Mesdames et Messieurs, depuis le début de ce débat, nous avons entendu parler de concertation – passablement – de prix – beaucoup – d'esthétique du bâtiment – sans fin. Nous avons entendu des opinions diverses sur des architectes, l'un porté aux nues, l'autre quasiment traîné dans la boue. Nous avons aussi eu un petit couplet sur la gouvernance de projet. Mais je n'ai encore entendu personne parler du cœur du sujet qui est pourtant censé nous animer ce soir.

Le Parti démocrate-chrétien est un défenseur de la première heure d'une extension du MAH, car nous avons la conviction profonde qu'un musée remplit une fonction tout à fait particulière dans la société «kleenex», dans la société de consommation rapide qui est la nôtre aujourd'hui.

Pour les sociétés qui, comme la nôtre, ont une conception du passé, une conception du futur, un musée comme le MAH est un lieu de découverte de notre propre passé, un lieu de découverte des autres, un lieu de mise en perspective, de réflexion sur l'avenir. C'est aussi un lieu de plaisir, un lieu où l'on peut contempler des œuvres et simplement se dire: «J'ai du plaisir.» Cela fait aussi partie des missions d'un musée moderne. Mesdames et Messieurs, à mon humble avis, c'est la première chose qui doit occuper nos esprits ce soir. Le musée dont nous parlons est une institution qui favorise l'accès à la culture, qui permet la diffusion des savoirs à tout un chacun, sans discriminations d'origine, de race, etc. – vous connaissez la suite de la formule consacrée.

Mesdames et Messieurs, ce soir nombre d'entre vous pinaillent – j'ose le dire. Or, en pinaillant et en prenant le risque de faire capoter ce projet, vous êtes en train de mener au bord de la ruine une institution qui est démocratique par excellence. En faisant cela, j'ose dire que vous trahissez votre mandat d'élus, qui est de travailler au bien commun. (*Applaudissements.*)

M. Jacques Pagan (UDC). J'interviens uniquement pour parler en termes de droit. Je suis absolument choqué par les propos de M^{me} Rys, qui jettent l'opprobre sur l'ensemble des conseillers municipaux que nous sommes. Madame, il est quand même permis d'être d'un avis différent du vôtre! Et je ne pinaille pas quand je parle simplement d'application du droit. Cela a été particulièrement négligé dans cette affaire... (*Exclamations.*)

Le Conseil administratif est passé par-dessus la compétence du Conseil municipal, telle qu'elle découle du texte même de la loi que vous n'avez même pas lue! Depuis des mois et des mois, c'est une affaire qui divise le Conseil municipal. Je vous ai cité tout à l'heure ces nombreux conseillers municipaux qui appartiennent au cercle de soutien MAH+ et dont le nom est publié sur internet. 28,75% des membres du Conseil municipal et 40% des membres de la commission des travaux et des constructions en font partie. Ils font partie d'un camp – d'un clan, dirais-je même. On se demande d'ailleurs si leur décision d'appuyer le projet soumis par le Conseil administratif répond vraiment à leur volonté profonde, à leur conscience réelle de conseiller municipal ou bien si, au contraire, on agit parce qu'on est membre d'une association et qu'on a décidé une fois pour toutes de soutenir ce projet, qui a subi entre-temps des évolutions.

Non, Madame Rys – vous lui transmettez, Monsieur le président, si elle ne m'écoute pas –, il ne s'agit pas de pinailler! La loi est la même pour tous. Elle est la même pour nous, membres du Conseil municipal, et pour le Conseil administratif. Personne n'y échappe. Je dirais même que c'est heureux qu'il en soit ainsi, car c'est un dénominateur commun qui fait table rase de nos oppositions, souvent à fleur de peau, voire stériles ou irréfléchies.

La compétence du Conseil municipal est claire. Elle ressort littéralement de la loi, Monsieur le conseiller administratif. Votre réponse n'en est pas une, pas plus que celle de la Cour des comptes. Manifestement, vous n'avez pas lu le texte clair de la loi. Ce que je vais vous dire est conforté par ma visite récente à la bibliothèque du Palais de justice. J'ai pu voir les différents textes, les modifications subies par la LAC depuis 1817. Eh bien, on y reconnaît la seule compétence du Conseil municipal pour accepter ou refuser les donations ou legs. C'est quelque chose d'indiscutable. Le Conseil administratif – les maires, à l'époque – n'avait aucune compétence à ce sujet.

Il y a eu diverses modifications en 1834, 1843, 1849, 1917, 1927, 1931, 1954 et 1984 – et cette dernière version de la LAC est celle que vous trouvez encore actuellement. Il faut savoir que, d'après le législateur cantonal, les compétences du Conseil municipal sont clairement établies. En dehors de cette détermination-là, il n'y a pas de compétence générale octroyée au délibératif de la Ville. (*Remarque.*)

Il est dit à l'article 30, alinéa 1, que le Conseil municipal délibère sur les objets suivants, par exemple sous lettre j: «L'acceptation des donations et les legs à la commune avec ou sans destination mais avec charges et conditions sous réserve de l'article 48, lettre i.» Dans le cas présent, il s'agit bien d'une donation avec charges. Cela ressort d'ailleurs de l'article 10 de la convention passée avec M. Gandur, où il est aussi fait allusion à l'article 246 du code des obligations. C'est donc manifestement une affaire qui relève de la compétence du Conseil municipal, même si cette disposition renvoie à l'article 48. Cela étant, c'est un peu navrant que je doive me faire simplement le porte-parole de la loi. Je ne plaide pas en faveur de ces articles de loi; j'essaie de vous en donner connaissance parce que vous ne les avez peut-être encore jamais lus. Mais même si vous ne les avez jamais lus, ils s'appliquent, que vous le vouliez ou non.

Je reviens à l'article 48 qui traite des compétences du Conseil administratif, du maire et de ses adjoints. Sa lettre i prévoit qu'il appartient au Conseil administratif «d'accepter les donations ou legs faits avec sans destination, s'ils ne contiennent ni charge ni condition» – ce n'est pas le cas – «ou ne consistent qu'en biens meubles» – ce n'est pas le cas non plus. De toute façon, il suffit qu'une de ces deux seules conditions soit réalisée pour que le Conseil administratif ne soit pas compétent. En l'occurrence, nous n'avons pas affaire à une donation portant sur des collections. Il s'agit uniquement d'une question de donations sur de l'argent. Les billets papier sont peut-être considérés comme un objet mobilier. En réalité, ce sont des choses fongibles; c'est tout à fait différent.

Le cas serait intéressant et autre dans l'hypothèse où nous aurions affaire à une donation d'écrits d'hommes illustres, de papiers qui n'ont pas de valeur en eux-mêmes mais qui auraient manifestement un prix extraordinaire, compte tenu de la signature, de l'écriture de l'auteur. A ce moment-là, je suis d'accord que nous pourrions considérer ces feuilles de papier comme étant des objets mobiliers. Mais ce n'est pas le cas de l'argent, qui a une valeur indiquée sur la mention portée au dos et à l'envers du document.

En d'autres termes, cela signifie, d'une part, que la convention de 2010 n'aurait jamais dû être cachée au Conseil administratif et que, d'autre part, elle ne déploie pas d'effets tant qu'elle n'a pas été acceptée par le Conseil municipal. C'est la raison pour laquelle mon parti soutiendra le renvoi de cet objet en commission.

J'aimerais dire aussi que le problème de cette convention est de caractère juridique. Pour nous, il n'est pas question de mettre en cause la personnalité de M. Gandur. J'aimerais rendre hommage à cette personnalité certainement émérite que j'ai eu l'occasion de croiser lors d'une séance de la commission des travaux et des constructions. Quand on prend connaissance de son parcours personnel,

c'est un parcours étonnant, fait d'intelligence, de courage, de clairvoyance, de sens des affaires. C'est un homme qui a réussi. Chapeau, Monsieur Gandur! Il n'est pas du tout en cause à ce niveau-là. C'est d'autant plus remarquable que, ayant réussi, ayant certainement accumulé une fortune considérable, il l'ouvre aux autres sous la forme de collections. Je ne les ai pas vues, mais elles sont certainement de grande qualité. Elles ne sont pas en jeu ici. Nous parlons uniquement de la réfection et de l'agrandissement d'un bâtiment, pas des collections de M. Gandur.

Telle est la mise au point que je voulais faire. L'Union démocratique du centre n'a aucun grief à faire valoir à l'encontre de M. Gandur. Je dois dire que je regrette les allusions faites à son propos en lien avec notre refus de cette proposition du Conseil administratif. En aucune manière elle n'est dirigée personnellement contre M. Gandur. Nous cherchons simplement à faire en sorte que le droit qui s'impose à tout un chacun soit respecté.

(La présidence est reprise par M. Olivier Baud, président.)

M. Pascal Spuhler (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le sujet dont on parle ce soir est probablement le sujet de la législation, et son apothéose sera son vote si vous l'acceptez. Effectivement, le MAH est un très beau musée qui mérite le respect pour tout ce qu'il présente – la culture suisse et autre. Mais surtout, il demande de grandes réflexions. On nous les annonçait pour une enveloppe d'environ 40 millions de francs il y a cinq ans. Aujourd'hui, ce montant a doublé. Il a doublé comme l'extension elle-même du musée. Alors je ne sais pas si les réfections prennent l'ascenseur au même titre que les agrandissements qui, eux, ont été réduits dans l'emprise, par contre, le prix a doublé. On m'expliquera peut-être un jour le mystère des calculs architecturaux, car cela reste un peu mystérieux pour moi...

Le Mouvement citoyens genevois a envie de ce projet. Je vous le dis franchement, le Mouvement citoyens genevois veut le voter. C'est dommage car, à titre personnel, j'aurais aimé que ce soit le premier projet, le tout grand projet, celui avec le restaurant transparent au-dessus du toit, celui qui prenait toute l'ampleur dans la cour, celui qui avait de l'ambition. Aujourd'hui, on va devoir voter sur un projet tronqué dont le prix a doublé. On nous dit qu'on va contrôler les prix, qu'on va maîtriser cet architecte. Je ne sais pas qui va le maîtriser, car aucune ville au monde où il a construit quelque chose n'a réussi à le maîtriser à ce jour! Donc, tant mieux si on y parvient! Et bonne chance aux services de MM. Pagani et Kanaan... mais je vous souhaite bien du courage pour maîtriser ce genre de coûts.

On nous dit que ce projet est faisable, alors qu'il y a plein de recours, entre autres des associations de défense du patrimoine – je viens de vous le dire. On a déjà tronqué le projet. Mais il y a encore d'autres recours. On attend une première réponse du tribunal de deuxième instance au mois de septembre et l'affaire sera probablement portée jusqu'au Tribunal fédéral. Il y a d'autres recours, dont un sur le classement, un classement qui, évidemment, a été fait dans la précipitation. On classe même ce qui n'est pas encore construit... C'est extraordinaire! Il y a plein de choses bizarres dans ce projet.

Mais on veut ce musée. D'un côté, on a des gens prêts à foncer droit dans le mur, malgré tous les recours, malgré tous les risques, les promesses de référendums tout à gauche et aussi dans un fameux groupement. Alors c'est un peu la bombe. Depuis quelques mois, il y a une espèce de groupement de centre droit qui s'oppose au projet. Il est actif dans la culture, de notoriété, etc. Il a des moyens... Petit à petit, ils prennent de l'ampleur, ils font passer leur message et ils nous annoncent aussi un référendum. Quoi qu'il en soit, on aura deux référendums. Ou un référendum réuni. En général, ce sont des entités qui ne se parlent pas trop mais, là, sur le coup, ils vont y aller! Ça va être dur... Moi, je veux bien accepter ce projet, mais on a toutes les chances d'arriver dans le mur... Mesdames et Messieurs, ce projet devrait rassembler – je vous l'ai dit. Aujourd'hui, il divise complètement.

De l'autre côté, on a Ensemble à gauche qui s'érige contre les «vilains riches», dont le pognon pue. Evidemment, on ne peut pas accepter ce genre de cadeau... C'est juste lamentable, Mesdames et Messieurs! On ne pourrait pas conserver la culture s'il n'y avait pas de riches mécènes. Aucune culture, aucun art ne pourrait se conserver, car ce ne sont pas les pauvres qui ont les moyens de conserver la culture! Ils ont les moyens de la faire, pas de la conserver!

J'en viens à l'amendement sur la convention. Quelle timidité – M^{me} Kraft-Babel en a parlé – dans cet amendement de dernière minute qui veut nous faire croire que vous pourrez refaire la convention avec M. Gandur! Un article vient de paraître ce soir même. Je pense qu'on peut croire le journaliste. Les propos de M. Gandur y sont répercutés. Non, il ne modifiera pas cette convention d'un iota! On peut s'asseoir autant sur l'amendement du Parti socialiste que sur celui du Conseil administratif. Cela ne sert à rien de les voter. Si on vote, c'est le projet tel quel, ou rien!

Ou alors, Mesdames et Messieurs, on peut peut-être réduire les oppositions à ce projet, adoucir ce fameux groupement de centre droit un peu activiste, ces «anti-projet du MAH», recevoir M. Gandur pour qu'il nous confirme qu'il est toujours prêt à aller de l'avant, si on respecte nos engagements. Et peut-être arrivera-t-on à lui faire modifier quelque chose. Enfin, moi, je vous propose de renvoyer cet objet en commission car, là, en votant un truc comme ça, on va sur une

autoroute avec une Ferrari, avec un litre d'essence et plein de clous sur l'autoroute... On n'ira nulle part!

Mesdames et Messieurs, soyez prudents! Votons le renvoi en commission! Regardons avec M. Gandur si cette convention peut être modifiée. Si ce n'est pas le cas, essayons de trouver un arrangement avec ce fameux groupe de centre droit. Et puis peut-être aussi qu'Ensemble à gauche pourrait mettre de l'eau dans son vin, parce qu'on a besoin du musée. La réfection est nécessaire. Ce qu'on nous propose, ce qu'on va nous confier pendant nonante-neuf ans est tout de même une sacrée belle collection de 1 milliard et demi! Il ne faut pas cracher dessus. Mesdames et Messieurs, je vous propose simplement de trouver un consensus. Un, deux, trois, quatre mois de plus, ce n'est pas grave. Mais si on part comme cela, même si on accepte ce crédit aujourd'hui, le premier coup de pioche ne sera pas donné en 2018!

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Je salue à la tribune la présence de nos anciens collègues, MM. Georges Queloz et... Pascal Rubeli – excusez-moi –, notre ancien président de ce Conseil municipal, mon prédécesseur. Avec mes plates excuses pour ce petit trou de mémoire. (*Applaudissements.*) Nous sommes saisis d'une motion d'ordre déposée par M. Alain de Kalbermatten, qui demande que l'on vote ces objets ce soir. M. de Kalbermatten ne demande pas la parole...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 34 oui (2 abstentions).

Le président. Je donne la parole à M. Alexandre Wisard.

M. Alexandre Wisard (Ve). Chers collègues, j'écoute toutes ces interventions, je fais aussi une réflexion par rapport à ce qui s'est passé ces dernières semaines: les téléphones, les blogs, les articles... Et je dois dire qu'on pourrait croire ce soir qu'il y a deux camps dans ce Conseil municipal: les gentils et les méchants. C'est un système assez américain et binaire. Moi, je n'entre pas trop là-dedans, car c'est très simplificateur. Vous avez compris que les gentils sont ceux qui sont prêts à claquer 132 millions de francs pour un projet qui est franchement mal parti et que les autres sont ceux qui seraient opposés au projet, avec des arguments qui s'additionnent mais qui, au final, les réunit quand même autour du non.

Cela dit, ce soir, les méchants ne sont pas ceux qui disent non. Ceux qui sont à l'origine de tout sur ce dossier – je m'excuse, j'insiste –, c'est le Conseil admi-

nistratif, ce n'est pas le Conseil municipal. Nous, nous avons joué le jeu depuis des années en votant les crédits d'étude, en disant: «Attention, là, ça ne va pas passer! Essayez de faire autrement!» Le pouvoir isole-t-il? Allez savoir... Mais le Conseil administratif, de sa superbe, a foncé bille en tête sur ce projet, et c'est ce qui fait que nous sommes en train de nous étripier depuis bientôt trois heures. En fait, c'est le Conseil municipal qui est pris en otage par le Conseil administratif. Là est le vrai sens du débat, j'aimerais insister là-dessus.

Le Conseil administratif est passé en force avec son projet. Effectivement, ce projet n'est pas parfait, et je peux vous dire que je n'en connais pas qui le soit. Il a été autorisé, il est contesté. Il y a un financement, il y a des mécènes, certes, mais vous voyez aussi toutes les lacunes qui font que ce projet présente – si on fait de la gestion du risque – de très grands risques de ne pas être réalisé.

Pour qu'un projet d'une telle importance puisse rassembler une majorité, il aurait dû être mené dans la concertation – je l'ai dit tout à l'heure, et nous l'avons répété. On a changé d'époque. On n'est plus en 1960 avec un Conseil administratif qui dit au Conseil municipal: «C'est aligné, couvert, vous votez ce truc.» Il y avait même un magistrat en charge des travaux capable de se lever et de filer une claque à un conseiller municipal parce qu'il voulait voter contre. Je sais très bien de qui il s'agit, je pourrais vous donner les noms... On n'est plus à cette époque, c'est fini. Vous avez des gens adultes, majeurs, vaccinés, qui ont une liberté d'esprit. Quand ils trouvent que le projet est mal ficelé, ils le disent. Donc, il n'y a pas de gentils, il n'y a pas de méchants. Il y a un projet mal ficelé par le Conseil administratif. Et c'est quand même le plus gros investissement que la Ville de Genève ait jamais été amenée à voter depuis un siècle.

Or, dans ce genre de projet, une chose est essentielle, au-delà de la concertation. Il doit faire rêver. Il doit faire rêver! On doit avoir de l'enthousiasme. J'en ai entendu deux ou trois dire qu'ils étaient hyper enthousiastes. Je crois qu'ils sont sous prozac, ce n'est pas possible, quoi! (*Rires.*) Ce projet ne peut pas rendre enthousiaste, ce n'est pas vrai! En tout cas, moi, il ne me fait pas rêver, c'est très clair.

J'ai entendu tout à l'heure le maire, M. Kanaan. Certes, il est entêté, et on va lui reconnaître cette qualité. Il met toute son énergie, tout son poids dans ce dossier. Je ne vous dis pas les téléphones et tout ce qui s'est passé ces derniers jours. Il défend son histoire. D'ailleurs, j'ai un peu de peine à comprendre pourquoi c'est M. Kanaan qui défend ce projet. J'ai toujours cru que, sur ce genre de projet, le magistrat qui était demandeur de l'outil, de l'infrastructure culturelle, élaborait le cahier des charges, le programme, puis il passait le bébé au magistrat en charge des constructions. Nous l'avons très peu entendu ce soir pour des raisons qui m'échappent complètement... Alors il y a là un deuxième problème. Sur un projet, il faut un chef. Il faut un patron. Moi, j'en vois deux. Ça fait un moment

que ça se passe la patate chaude... On verra bien. Si le projet passe, ils seront les deux vainqueurs. S'il ne passe pas, on regardera tous le plafond, au Conseil administratif... Peu importe.

J'ai donc entendu le chef de projet, M. Kanaan, maire de la Ville de Genève, dire tout le mal qu'il pensait des associations patrimoniales. (*Dénégation de M. Kanaan.*) J'exagère un peu, Monsieur le maire, certes. Vous connaissez mon sens légendaire de la nuance... Mais il disait – je traduis – que ce n'était pas possible de travailler avec les associations de protection du patrimoine et notamment Patrimoine Suisse, au prétexte – j'ai noté – qu'ils étaient «exclusifs», qu'ils «détenaient la vérité» et qu'une concertation était «impossible avec eux». Je vais faire de nouveau du Dossan: «Les bras m'en tombent, les chaussettes aussi!» (*Rires.*) Je vois que ça fait rire Guy Dossan...

Je vous donne deux exemples. Vous vous souvenez du débat au Grand Conseil sur la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) en lien avec les surélévations. M. Mark Muller, conseiller d'Etat, a voulu passer en force sur ce dossier. Face à la fronde des milieux patrimoniaux, qu'a-t-il fait? Il a eu l'intelligence de se dire: «Ouh là là! Je ne sens pas cette affaire. Il faut que je discute avec les milieux patrimoniaux.» Il a pris du temps. Il a pris exactement deux ans. Il a négocié avec Patrimoine Suisse, et ils sont parvenus à un accord. Donc, c'est possible de négocier avec les milieux du patrimoine, il ne faut pas dire le contraire.

Je vous donne un deuxième exemple plus proche de nous qui concerne la Ville de Genève. C'est le pont de Carouge. On a traité ce dossier à la commission des travaux et des constructions – je parle sous le contrôle de son président, M. Dossan, dont les chaussettes tombent... (*Rires.*) On a traité ce dossier il y a une année, même un peu plus au départ, puisqu'il nous a été renvoyé il y a deux ans. Nous avons vu la première variante du projet... Elle bousillait le pont, un pont magnifique, historique, avec deux siècles d'histoire. C'était un massacre. Et nous nous sommes rendu compte, avec les premières prises de position des milieux patrimoniaux, qu'on partait dans le mur. Eh bien, le travail s'est fait en bonne harmonie entre la commission des travaux et des constructions et les services constructeurs de M. Pagani pour demander un temps mort, pour mettre autour de la table Patrimoine Suisse, Action patrimoine vivant (APV) et Le Boulet, puisque ce pont de Carouge relie la Ville de Genève à la Ville de Carouge.

On a laissé les mandataires, l'administration et ces associations travailler pendant six mois. Au final, le projet a été voté, je crois, à la quasi-unanimité. J'ai donc énormément de difficulté à entendre M. Kanaan dire qu'ils sont exclusifs, qu'on ne peut pas travailler avec eux. Mais ce n'est pas ça! C'est qu'on ne veut pas travailler avec eux! Ce n'est pas la même chose... Ce sont deux exemples que

je voulais citer. Arrêtons de diaboliser les milieux du patrimoine. Quand on fait de belles choses, quand on offre de belles choses, on est tous très contents de couper des rubans et d'avoir sa photo. Mais quand les milieux du patrimoine vous disent que ça ne va pas, il faut aussi les entendre, il ne faut pas passer en force.

Je note aussi...

Le président. Il vous faudrait conclure, Monsieur Wisard...

M. Alexandre Wisard. C'est gentil, Monsieur le président. Même en tant que rapporteur?

Le président. C'est la même règle pour tout le monde.

M. Alexandre Wisard. C'est très dur... Je vais conclure, Monsieur le président. J'ai donc entendu tout à l'heure beaucoup de déclarations enthousiastes sur ce projet contesté.

Et puis, je vois ce détail piquant. Le Parti libéral-radical et le Parti démocrate-chrétien sont les plus enthousiastes pour voter 132 millions de francs. Mais que feront-ils au budget? Eh bien, comme chaque année, ils le refuseront. Alors là, il faut que les gens comprennent! Quand vous votez 132 millions de francs, après il faut que les tranches d'investissement soient votées chaque année. Alors je me réjouis de voir cette année à Noël ces deux partis voter le budget. Ce serait une première mondiale depuis huit ans.

Concernant les amendements, les Verts les refuseront tous. J'ai noté un amendement assez pernicieux qui consisterait à renvoyer en commission la modification de la convention. Effectivement, cela nous donne du temps, puisqu'on en perd. Mais après, on se retrouve avec une majorité libérale-radical, socialiste, démocrate-chrétienne qui fera passer le projet automatiquement. Les Verts refuseront donc tous les amendements, sauf celui d'Ensemble à gauche, bien sûr. Et puis ils vous demanderont, Monsieur le président, de procéder à l'appel nominal sur tous les votes.

Le président. Merci, Monsieur Wisard. Je prie les personnes présentes à la tribune de bien vouloir se tenir assises, s'il vous plaît... Merci. Je donne la parole à M^{me} Maria Pérez.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Merci, Monsieur le président. Je voulais juste refaire un peu une mise au point. (*Brouhaha.*) Il y a, d'un côté, des oppositions sur le patrimoine. En ce qui me concerne, ma religion n'est pas faite. Je pense que l'architecture, c'est des goûts et des couleurs. C'est donc quelque chose qui peut effectivement troubler la population, qui pourrait ne pas comprendre et se dire que tous ces vieux conservateurs, ce n'est pas très sexy – excusez-moi –, vous transmettez à M. Wisard, Monsieur le président. Franchement, ils veulent figer Genève. Donc, effectivement, on va dire qu'on est dans le domaine du subjectif.

De l'autre côté, il y a ceux qui s'opposent pour des raisons de moralité et d'éthique parce que la façon dont M. Gandur aurait bâti sa fortune les dérange. Cela aussi est du domaine du subjectif. Cela peut heurter certaines sensibilités quand d'autres n'en auront cure. Mais il y a quelque chose qui est absolument tangible, ce sont les chiffres. J'ai entendu tout à l'heure deux personnes – vous transmettez, Monsieur le président, à M^{mes} Rys et Valiquer Grecuccio – parler d'espace démocratique et faire la promotion de ce MAH+. Mais la démocratie ne se mesure pas à coup de zéros, vous voudrez bien leur transmettre!

Je n'ai pas la compétence, Monsieur le président – et je défie quiconque ici de revendiquer cette compétence –, de pouvoir ou non mesurer la valeur des œuvres que M. Gandur veut prêter à la Ville. Ce que je peux humblement faire, en revanche, à ma place de conseillère municipale, est de décortiquer une convention et d'essayer d'établir ce que l'on nous offre et ce qu'on nous demande en contrepartie. Ce Conseil municipal n'a pas fait ce travail. Je trouve l'intervention de M. Pagan extrêmement intéressante parce que, contrairement aux conseillers administratifs, il affirme qu'il est de la compétence du Conseil municipal de se prononcer sur le don qui est fait par M. Gandur, avec une contrepartie qu'il faut mesurer mais que personne, ici, n'est capable de chiffrer. Le Conseil administratif, s'il veut bien écouter, s'est refusé à la chiffrer. Peut-être qu'il a les chiffres. En tout cas il ne nous les a pas donnés. On nous fait voter un paquet ficelé.

J'en viens au sous-amendement du Parti socialiste. Je vais vous expliquer pourquoi nous ne le voterons pas. Le Parti socialiste émet un sous-amendement à l'amendement de M. Kanaan pour demander de conditionner les dépenses que vous voterez ce soir à la renégociation de la convention. Je pense que M. Kanaan et le Conseil administratif dans son ensemble ont lu la *Tribune de Genève* en ligne. Je vous annonce, Monsieur Kanaan – vous transmettez, Monsieur le président –, que M. Gandur est extrêmement fâché. Il est extrêmement contrarié par cet amendement que vous avez présenté, qu'il prend comme un affront. Il dit que la Ville a signé en 2010 en connaissance de cause, que si elle ne voulait pas que la FGA prenne autant de place, elle n'avait qu'à se prononcer à ce moment-là et qu'il est «hors de question» de renégocier la convention. C'est mis noir sur blanc.

Alors où en est-on ce soir? Eh bien, on veut nous faire voter un projet la tête dans le sac en nous faisant accepter une convention qui prendra effet immédiatement et dont nous devons assumer les charges dont nous ne sommes pas capables, aujourd'hui, de chiffrer la teneur. Ces charges sont extrêmement lourdes et ce ne sont pas que des charges financières. Nous parlons effectivement de politique muséale. Il n'y a pas eu de politique muséale. Nous n'avons pas eu ce débat. Aujourd'hui, ce dont il s'agit, c'est de voter quelques murs qui devront abriter certaines collections. C'est ce que nous demande le Conseil administratif. Il nous demande d'abriter les collections d'un tiers, qui n'est pas un mécène – voulez-vous le transmettre, s'il vous plaît, Monsieur le président, à M^{me} Kraft-Babel?

Il ne s'agit pas d'un legs. Il s'agit d'un prêt. M. Gandur peut retirer ses collections quand il le veut. Il peut faire ce qu'il veut, c'est lui qui décidera quelles pièces seront présentées dans le musée, à quel moment, sur quelle durée, et les bénéfices qui pourraient en être retirés lui reviennent. Cela revient effectivement à dire que nous privatiserions ce musée, que nous le braderions. C'est un bien public. Nous devons assurer l'intérêt public, et c'est pour cela que nous sommes là ce soir. Nous ne pouvons pas accepter ce projet, puisque, si nous l'acceptons, nous validons cette convention.

Moi, je vous propose de le voter, mais alors, refusons-le parce que nous savons que nous sommes en train de lier pieds et mains la Ville, parce que la Ville n'aurait plus aucune marge de manœuvre, parce que la politique muséale serait contrôlée par une entité privée que nous allons subventionner, puisque le terme «subvention» à la FGA figure explicitement dans la convention. Nous allons subventionner un milliardaire...

Le président. Il vous faut conclure, Madame Pérez...

M^{me} Maria Pérez. Nous devons prendre la mesure de ce que nous allons signer, de ce à quoi nous allons engager la Ville et la population pour nonante-neuf ans. Et si vraiment M. Kanaan a envie de renégocier avec M. Gandur, eh bien, qu'il y aille! Mais, nous, nous sommes raisonnables! Nous savons qu'il faut rénover. Nous pouvons même être acquis à une extension. Cela étant, qu'il retourne chez... *(Le président coupe la parole à M^{me} Pérez.)*

Le président. Merci, Madame Pérez. Je vais passer la parole à M. Tobias Schnebli... Je vous informe auparavant que j'ai sonné parce que nous sommes saisis d'une motion d'ordre. Elle est identique à celle qui avait été déposée pré-

cédemment. Elle émane de M^{mes} Nicole Valiquer Grecuccio et Jannick Frigenti Empana. Elle demande de terminer le débat et de voter la proposition PR-1073 ce soir. (*Protestations.*) S'il vous plaît! Il ne sert à rien de protester comme cela! Tout le monde peut déposer une motion d'ordre! Si vous voulez gagner du temps, laissez le vote se dérouler!

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 40 non contre 33 oui (1 abstention).

Le président. Je passe la parole à M. Tobias Schnebli.

M. Tobias Schnebli (EàG). Merci, Monsieur le président. C'est assez extraordinaire! Nous avons un débat ce soir auquel s'est aussi invité le partenaire privé, M. Gandur... Ma préopinante a résumé en deux mots la teneur de l'article en ligne de 19 h 38 de la *Tribune de Genève* – c'était pendant notre pause. Je dois dire que c'est emblématique du problème qu'on a rencontré tout au long de ce processus. Les considérations de M. Pagan et d'autres m'ont permis de clarifier certains aspects de cette question. M. Pagan a soulevé des questions juridiques de conformité à la LAC. D'autres et moi-même avons relevé qu'on ne pouvait pas entrer dans la discussion autour de ce partenariat public-privé, qui – je le rappelle – a été désigné par le président de la commission, M. Dossan, comme un partenariat public-privé «comme notre Ville n'en a jamais connu jusqu'ici».

Eh bien, nous n'avons pas pu le discuter parce qu'il était prétendument en renégociation. Et je me suis souvenu ce soir que ce qui posait problème – M. Kanaan et M. Gandur l'ont admis –, c'est qu'on parle dans la même convention à la fois du don de 40 millions de francs, du prêt assorti de charges, des collections, de tout ce qu'il faut faire avec et de tout ce que la Ville s'engage à faire sur nonante-neuf ans. Là est vraiment la clé du problème, et cela a d'ailleurs été relevé dans un avis de la Cour des comptes. Elle a dit que c'était problématique, mais qu'on pouvait laisser passer pour le moment, puisque même M. Kanaan, même le magistrat en charge, a dit publiquement qu'on allait renégocier la convention. C'est effectivement problématique. Donc, Monsieur Kanaan – vous transmettez, Monsieur le président –, vous profitez d'un vide juridique. Ce n'est pas très propre.

De manière générale, le problème posé par ce partenariat public-privé est le fait que le partenaire privé ait refusé jusqu'à maintenant de venir s'asseoir pour parler de son projet en commission, de l'exposer, d'avoir des échanges à ce sujet. (*Protestations.*) Oui, j'y viendrai... Il a proposé à tous les groupes de les rencontrer séparément, même avant l'entrée en matière sur le projet. En ce qui concerne

mon groupe, nous avons décliné cette invitation. «Nous aimerions parler avec vous, Monsieur Gandur, pièces sur table, avec la version définitive de la convention que vous êtes en train de renégocier.» C'est ce que nous avons répondu à M. Gandur.

Invité par la commission, il a répondu qu'il avait assez donné de son temps, qu'il n'avait pas le temps de venir encore discuter à la commission des travaux et des constructions. C'est regrettable. Aujourd'hui, on en est encore là. M. Gandur s'exprime par l'intermédiaire de pages d'interviews dans les journaux. J'ai assisté à de nombreuses conférences qu'il a données. Là, visiblement, le temps ne manque pas...

Toujours est-il que là est vraiment la clé du problème. On ne peut pas penser un partenariat avec le secteur public comme un partenariat avec un autre conseil d'administration. M. Gandur a peut-être confondu le Conseil administratif avec un autre conseil d'administration... Il n'y a pas que le Conseil administratif. Il y a aussi un Conseil municipal, des représentants de la population qu'il faut convaincre, avec lesquels il faut discuter. Il faut expliquer comment et pourquoi cette convention est faite de cette manière. Ce n'est pas qu'une discussion entre chefs. Je n'accepte pas les remarques de M^{me} Rys, qui dit qu'on trahit la démocratie. C'est avec cette vision d'un partenariat qui s'impose à une institution publique en main d'une collectivité démocratique qu'on viole la démocratie, en prétendant qu'on va parler uniquement avec le chef – on ne veut d'ailleurs même plus discuter de cette convention, mais que avec le chef.

C'est la raison pour laquelle nous refuserons également l'amendement proposé par M. Kanaan et le sous-amendement du Parti socialiste. A la limite, nous pouvons changer d'avis, nous ne sommes pas bornés. Nous n'avons pas d'avis tout fait. Nous étions partis pour refuser ce projet. On peut aussi le renvoyer en commission, si cela permet cette discussion, si cela permet d'avancer.

Encore une dernière chose, on a dit que des critiques avaient été émises à cause de l'origine des fonds, de la fortune de M. Gandur. J'en sais peut-être un peu plus parce que j'ai étudié la situation. Il est vrai qu'il y a plein d'autres acteurs dans notre vie collective, notamment ici à Genève – je pense à des banques comme UBS, HSBC ou bien d'autres –, qui ont été condamnés pour leurs méfaits, et lourdement. On a des règles, un fonctionnement démocratique. Ces institutions privées paient des impôts. Il y a tout un mécanisme. Or, dans ce dossier, on veut passer par-dessus nos institutions, la collectivité publique, le partenariat avec le secteur public.

Le président. Il vous faudrait conclure, M. Schnebli...

M. Tobias Schnebli. Donc, nous n'excluons pas de discuter, car je trouve que la discussion amène toujours un progrès. Même si on a passé maintenant trois heures à discuter de ce sujet, j'estime, en ce qui me concerne en tout cas, qu'on a avancé un peu. Nous étions partis pour refuser; nous sommes d'accord de renvoyer cet objet en commission.

Le président. Merci, Monsieur Schnebli. Je salue à la tribune la présence de M. David Brolliet, ancien conseiller municipal. (*Applaudissements.*) Je donne la parole à M. Sylvain Thévoz.

M. Sylvain Thévoz (S). Merci, Monsieur le président. Sami Kanaan a toujours répété qu'il n'y avait pas d'autre plan qu'un plan A pour ce projet. Ce soir, ma foi, on ne voit l'émergence ni d'un plan B ni d'un plan C mais plutôt d'un plan D, que j'appellerais le plan «détruire» ou le plan «destruction». Et nous ne sommes pas maintenant avec les gentils d'un côté et les méchants de l'autre, comme le disait M. Wisard, puisqu'on n'est pas un monde binaire, mais je crois qu'au moment du vote on sera devant le plan A – que j'ai envie d'appeler le plan «action» ou le plan «avenir» – et le plan D pour «destruction» ou «détruire».

J'ai aussi entendu les tenants du plan D, le plan «détruire», en l'occurrence Pierre Gauthier, comparer le MAH à Palmyre et donc finalement les gens qui veulent rénover le musée à Daech... Bravo à ma gauche! On a encore M. Dunner qui dit que les caves sont vides et que le musée est pourri... Super! Je me dis qu'au Parti socialiste, ma foi, nous avons des alliés fiables et que nous avons peut-être bien fait de faire campagne avec eux... (*Exclamations et applaudissements.*) Je dis cela parce que je crois, contrairement peut-être à beaucoup de gens dans cette enceinte ce soir, que les choses ne sont pas figées. Les choses ne sont pas coulées dans le marbre, nous sommes des êtres de débat, des êtres d'échange. Et qui sait? Peut-être que je rêve, peut-être suis-je un naïf, mais peut-être que certains tenants du plan D – il y en a dans tous les camps – oublieront au moment de voter qu'il est facile de détruire et plus difficile de construire! Je dis les choses comme je les ressens, je trouve que nous sommes peu soutenus ce soir par nos alliés. Nous les avons, ma foi, plutôt bien soutenus durant les dernières élections. (*Exclamations.*)

J'ai aussi beaucoup entendu ceux qui refont l'histoire: «Le projet initial était super, on n'a plus le projet initial. Le budget initial était super, on n'a plus le budget initial, c'est l'horreur. Il aurait fallu négocier comme ci ou comme ça»... Excusez-moi, nous avons un magistrat, nous avons clairement un patron sur ce projet. C'est Sami Kanaan qui indique la direction. Je pense qu'il l'assumera. Ou alors il nous contredira... accompagné de M. Rémy Pagani pour la construction. (*Rires.*)

On peut donc refaire l'histoire. On peut recommencer. C'est dix-huit ans de travaux, pour la Ville, depuis 1997. 5 millions de francs ont déjà été mis dans les projets d'études – 7 millions à ce jour. On arrive au moment où il faut choisir entre le plan A – on agit et on vote ce projet – ou se dire qu'on se fout des dix-huit ans de travaux, qu'on s'assied dessus, qu'on détruit le projet pour des enjeux qui – et je rejoindrai là une ou deux personnes qui en ont parlé – n'ont plus grand-chose à voir avec le projet lui-même, des questions de personnes, des questions de vindicte personnelle ou des questions idéologiques.

Gandur n'est pas un gentleman, comme le dit le Parti libéral-radical. Gandur n'est pas un vampire abreuvé de sang, comme le dit Ensemble à gauche. Je pense que Gandur est un businessman et un collectionneur qui a plutôt fait un bon deal en 2010 avec la Ville de Genève. Il s'y accroche et il fait de la surenchère – tout le monde a lu l'article d'Anna Vaucher. Un bras de fer est enclenché, un bras de fer, ma foi, difficile. Mais, pour ma part, on est toujours dans le plan A. On avance et on va réussir à faire réaliser ce projet. Pour ça, à mon avis, il faut faire confiance au maire, à Sami Kanaan, qui est l'expert sur ce sujet depuis quatre ans, qui a choisi de poursuivre ce projet initié par Mugny, qui l'a porté. Des négociations serrées avec M. Gandur ont eu lieu. Une énergie considérable a été déployée. Il faut le laisser aller au bout de ce projet.

Le bout de ce projet, c'est l'amendement. C'est l'amendement qui vous a tous fait frémir au Parti démocrate-chrétien, au Parti libéral-radical. Finalement, il dit une chose assez simple. Il dit: «Donnez-moi les moyens d'aller au bras de fer avec M. Gandur. Donnez-moi les moyens d'aller au bout de ce projet avec le Conseil municipal derrière moi.» (*Remarques.*) Mais oui! Et le Parti socialiste surenchérit en disant non seulement qu'on sera derrière le magistrat, mais qu'on le poussera encore un peu plus en lui disant: «C'est contraignant. Vous allez renégocier cette convention avec M. Gandur.»

Parce que cette convention, en effet, n'est pas comme on la désire. Elle met trop en danger le bien public. Cet amendement réaffirme d'ailleurs qu'il faut le protéger. Cet amendement réaffirme qu'il faut renégocier les surfaces, renégocier les œuvres qui seront exposées. En fait, cet amendement donne raison aux Verts et à Ensemble à gauche, qui pourraient s'en réjouir. Tout ce que vous avez dit depuis quelques années, Mesdames et Messieurs, vous l'avez maintenant sur la table avec cet amendement de M. Sami Kanaan. Je m'attendais peut-être encore naïvement que vous diriez: «Super! M. Kanaan nous a entendus.» Et non pas que c'est un projet autiste, qu'il n'y a pas eu de discussion, comme disait M. Wisard. (*Remarque de M. Wisard.*) Si, vous avez dit ça, Monsieur Wisard! Vous n'avez pas dit «autiste», vous avez parlé de «dénî de démocratie» et ainsi de suite.

Je rappelle les faits: dix-huit ans de travaux, deux commissions saisies, des rapports... On a passé un temps fou sur cet enjeu. Aujourd'hui, un amendement

permet à M. Kanaan d'aller au bout du chemin avec M. Gandur. Si vous le votez – les Verts, Ensemble à gauche et les autres groupes –, on aura la fin de l'histoire. On finira avec le plan A. Ne le tronçons pas ce soir ou demain soir pour des raisons bassement destructrices ou pour répondre à l'appel du sang. Le Parti socialiste soutiendra évidemment cet amendement qui oblige le Conseil administratif à aller au bras de fer avec M. Gandur, et il vous propose de le suivre.

Le président. Merci, Monsieur Thévoz. Le bureau a pris la décision de clore la liste des intervenants et de lever la séance. Je lis le nom des intervenants restants: MM. Christophe Dunner, Pierre Gauthier, Eric Bertinat, Pascal Holenweg, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Adrien Genecand et M^{me} Mireille Luiset. Vous pouvez laisser vos affaires. Je vous souhaite une bonne soirée. A demain. Nous reprendrons les débats à 17 h précises.

4. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

5. Interpellations.

Néant.

6. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

- | | |
|--|------|
| 1. Communications du Conseil administratif | 6214 |
| 2. Communications du bureau du Conseil municipal | 6214 |
| 3.a) Rapports de majorité et de minorités de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 2 avril 2014 en vue de l'ouverture de 4 crédits pour un montant total brut de 132 715 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 132 215 000 francs et de l'inscription de servitudes, soit: | |
| – un crédit brut de 127 152 000 francs, dont à déduire une subvention de 500 000 francs du Fonds énergie des collectivités, soit un montant net de 126 652 000 francs, destiné à la restauration et à l'agrandissement du Musée d'art et d'histoire situé rue Charles-Galland 2, parcelles N ^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N ^o 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève, ainsi qu'aux frais induits par le chantier; | |
| – un crédit de 4 312 000 francs destiné au développement d'équipements multimédia pour le public du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N ^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N ^o 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 600 000 francs destiné à l'équipement en matériel informatique, de télécommunication et de diffusion du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N ^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N ^o 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève; | |
| – un crédit de 651 000 francs destiné à l'équipement en mobilier et matériel d'exploitation du Musée d'art et d'histoire, situé rue Charles-Galland 2, parcelles N ^{os} 4360, 4362, 4359 et 7232, feuille N ^o 13 du cadastre de la commune de Genève, section Cité, propriété de la Ville de Genève; | |
| – l'inscription de servitudes d'empiètement en sous-sol grevant en charge la parcelle N ^o 7232 de Genève, section Cité, pro- | |

- priété du domaine public communal, sise passage Jean-Jacques-Burlamachi, selon les plans de servitudes provisoires N^{os} 1, 2 et 3 établis par M. Christian Haller, ingénieur géomètre officiel, en date du 3 mars 2014 (PR-1073 A/B/C/D). Suite du premier débat 6214
- 3.b) Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la motion du 11 novembre 2014 de M^{mes} et MM. Tobias Schnebli, Maria Pérez, Brigitte Studer, Morten Gisselbaek, Olivier Baud, Vera Figurek, Stéfanie Prezioso, Sophie Scheller, Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Hélène Ecuyer, Pascal Holenweg, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez et Grégoire Carasso: «Musée d'art et d'histoire: la transparence pour décider en connaissance de cause» (M-1157 A). Suite de la discussion 6215
- 3.c) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 29 octobre 2013 de MM. Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Marc-André Rudaz: «MAH: un projet enterré» (M-1102 A) Suite de la discussion 6215
- 3.d) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 21 mai 2014 de M^{me} et MM. Pascal Holenweg, Grégoire Carasso, Pierre Gauthier et Sandrine Burger: «Restauration et extension du Musée d'art et d'histoire: quel contenu culturel, quelles garanties éthiques?» (M-1139 A) Suite de la discussion 6215
4. Propositions des conseillers municipaux 6261
5. Interpellations 6261
6. Questions écrites 6261

Le mémorialiste:
Ramzi Touma